



4 • Quelles pistes pour la rénovation des programmes ?
8 • Le bizutage a la vie dure 11 • Contester une décision de redoublement dans le second degré 12 • Le nouveau visage de l'internet 32 • Télé-réalité : un « danger » pour nos ados ?

numéro 381 - Mai-juin-juillet 2014

L'AVOIX DES PARENTS

DOSSIER

Baisse du niveau scolaire : faut-il s'alarmer ?

Nouveautés Onisep

Étudier à l'étranger

Cette nouvelle publication s'adresse aux lycéens-ennes, aux apprentis-es, aux étudiants-es qui envisagent une expérience à l'étranger : suivre des études, trouver un stage, un job... Il présente tous les dispositifs permettant de séjourner hors de l'Hexagone, ainsi que des informations pratiques sur 34 pays. Un outil indispensable pour les candidats-es au départ.

Les métiers du médical

Médecin généraliste ou spécialiste, pharmacien-enne dans l'industrie pharmaceutique ou en officine, chirurgien-enne-dentiste ou sage-femme/mâieuticien en hôpital ou en libéral... les professions médicales offrent de nombreuses façons d'exercer. Ce nouveau guide invite à découvrir ce secteur professionnel, présente une vingtaine de métiers et toutes les filières d'études.



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Retrouvez toutes nos publications et commandez aussi sur

librairie.onisep.fr

BON DE COMMANDE

A retourner à : ONISEP-VPC
12 mail Barthélemy-Thimonnier
Lognes 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

JE JOINS À MA COMMANDE :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep
 Je règle par carte bancaire

N° de carte :

Veuillez indiquer les trois derniers chiffres du numéro figurant dans le pavé "signature" au dos de votre carte :

Expiration : _____

Les envois contre remboursement et les paiements en timbres-poste et en espèces ne sont pas acceptés. Une facture sera jointe à l'envoi.

Date :

Signature obligatoire :

NOM	PRENOM
ADRESSE	
CODE POSTAL	COMMUNE
MEL	

Ces données pourront être utilisées à des fins publicitaires pour l'Onisep. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales par ce biais, cochez la case ci-contre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.

TITRE	REFERENCE	QTE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Étudier à l'étranger	9 0 1 1 9 4		9 0 0	
Les métiers du médical	9 0 1 1 8 4		1 2 0 0	
FRANCE métropole : +6 € (30566) DOM : +20 € (30585) UE et SUISSE : +12 € (30583) TOM et ETRANGER HORS-UE : +25 € (30586)* * Pour toute commande, hors métropole et UE, d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué.				Frais d'emballage et d'expédition
MONTANT TOTAL EN EUROS				

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



Valérie Marty

Chers parents et lecteurs,
Comme nous avons l'occasion de le constater régulièrement, les évaluations se succèdent et les constats restent... inchangés, presque immuables, hélas !

Notre école ne fait pas réussir ses élèves. Pire encore, le niveau baisse. Les élèves les plus en difficulté dans des matières fondamentales telles que les mathématiques et le français sont de plus en plus nombreux.

Dans notre système scolaire, très inégalitaire, la réussite est souvent étroitement liée à l'appartenance sociale.

Cette école en difficulté s'est refermée sur elle-même et peine à se réformer, à se remettre en question, à changer ses pratiques qui n'ont malheureusement pas fait leurs preuves.

Que penser du fonctionnement de notre école quand, en 2014, la « circulaire » demeure le mode de management principal ? Comment impulser un mouvement dans 53 000 écoles et 11 000 établissements du second degré avec des circulaires ? Comment créer une dynamique, fédérer une communauté toute entière autour d'un projet par circulaire ?

Le problème de l'Éducation nationale est que les décisions viennent toujours « par voie descendante », de la rue de Grenelle, d'où les perspectives sont forcément différentes. Un peu de pragmatisme, plus de concertation et une meilleure prise en compte du terrain sont des ingrédients qui manquent cruellement au système éducatif français.

En attendant de nous retrouver à la rentrée pour une année scolaire qui s'annonce encore bien chargée en débats et défis éducatifs, bonne trêve estivale à tous !

Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP

sommaire

numéro 381 - Mai-juin-juillet 2014

EDUCATION

• **VIE SCOLAIRE** 4

- Quelles pistes pour la rénovation des programmes ?
- Le bizutage a la vie dure

• **PARENTS D'ÉLÈVES, MODE D'EMPLOI** 11
Contester une décision d'orientation

• **ZOOM** 12
Le nouveau visage de l'internat

• **UN MÉTIER À LA UNE** 15
Kinésithérapeute

DOSSIER

• **Baisse du niveau scolaire : faut-il s'alarmer ?** 17

• **GRAND TÉMOIN** 23
Nathalie Mons, présidente du CNESCO, Conseil national d'évaluation du système scolaire



12



17



23

LA VIE DE LA PEEP

• **Journée Prévention Santé : le décrochage scolaire en débat** 24

MAGAZINE

• **BLOG-NOTES** 27

• **SANTÉ** 28
Le surpoids chez l'enfant, un défi de taille

• **APRÈS L'ÉCOLE** 29
Le base-ball

• **SORTIES EN FAMILLE** 31
Le parc zoologique de Vincennes

• **EN FAMILLE** 32
Télé-réalité : un danger pour nos ados ?

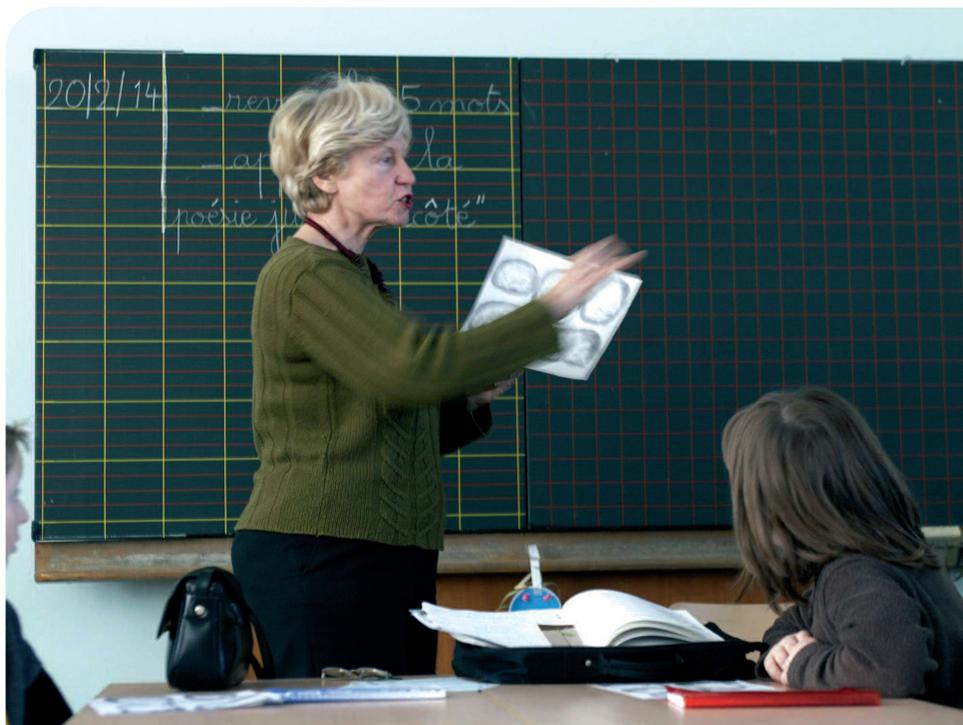
Code d'accès pour le numéro 381 :

381TS9

QUELLES PISTES POUR La Réno

Une rénovation des programmes pour... une révolution ? Quelles sont les perspectives du conseil supérieur des programmes ? Réponses.

Le « cœur du réacteur » de la refondation de l'école. Cette expression empruntée à Claude Lelièvre, historien de l'éducation, en octobre 2013 par le ministre de l'Education nationale de l'époque, Vincent Peillon, lors du lancement du Conseil supérieur des programmes (CSP), démontre bien l'importance de celui-ci. Institué par la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école du 9 juillet 2013, le CSP émet des avis et formule des propositions sur la conception générale des enseignements, le contenu du socle commun, la nature et le contenu des examens ainsi que ceux des concours des enseignants des premier et second degrés. Enfin, le CSP lie les programmes à la recherche et à la formation des enseignants. « *Le souhait de Vincent Peillon était de recréer une instance en toute transparence afin de gérer l'ensemble des processus de fabrication des programmes* » explique le président du CSP, Alain Boissinot, ancien recteur de l'académie de Versailles et inspecteur général de lettres. « Recréer » car, entre 1989



Le 3 avril dernier, le CSP a publié la charte des programmes : celle-ci indique que les savoirs enseignés doivent « aider les élèves à se repérer dans la complexité du monde », à la « recherche de la vérité » et « bénéficier à la totalité des élèves ».

et 2005, il existait le Conseil national des programmes (CNP), auquel a succédé le Haut conseil de l'éducation, qui lui-même a été remplacé selon la loi par le CSP.

Transparence et indépendance

La transparence est en effet un des prin-

cipes du CSP, qui se veut également indépendant. Le CSP s'attache ainsi à publier ses travaux et les lettres de demandes du ministre de l'Education (car le CSP établit des propositions soit à la demande du ministre, soit en se saisissant d'un sujet qui relève de ses compétences). « *On a mal vécu les dernières*

REPÈRE

La CHARTE DES PROGRAMMES

Publiée le 3 avril, la charte des programmes dévoile le cahier des charges du CSP, la manière dont il élaborera les programmes, leur mise en œuvre, leur évaluation, leur révision.

Huit grands principes sont évoqués : « présenter les programmes sous forme de textes plus synthétiques », « de manière explicite et compréhensible pour les non-spécialistes », « mieux expliciter les choix opérés », « une évaluation régulière des programmes », « afficher les exigences », « reconnaître le travail de mise en œuvre des enseignants », « prendre toute la mesure des outils numériques » et « susciter l'intérêt chez l'élève ».

ÉVALUATION DES PROGRAMMES ?

inter
view

Alain Boissinot, président du Conseil supérieur des programmes

« ON DOIT DÉFINIR CE QUI EST VRAIMENT FONDAMENTAL »



Quelles sont les difficultés lorsque l'on veut rénover des programmes ?

D'abord, résoudre l'instabilité. Les enseignants ont le sentiment de ne plus savoir où ils vont. En 2008, on a remis en cause ce qui avait été décidé en 2002 alors que l'on commençait seulement à le mettre en œuvre. On veut éviter ces virages à 180 degrés. La seconde est le manque de perspective d'ensemble. Avant, on y allait par petits bouts, sans s'occuper des autres niveaux ou des autres disciplines. Il faut d'abord définir la cohérence d'ensemble, dans le cadre du socle commun.

Allons-nous vers le « curriculum » ?

C'est un mot qui fait débat et qui paraît nouveau chez nous. La logique sur laquelle nous travaillons s'en approche. On préconise la cohérence globale avant le détail, avec des programmes davantage portés sur les cycles. On ne peut pas définir les programmes sans s'intéresser à l'évaluation, aux outils pédagogiques et à la formation des maîtres. Avant, on prenait les programmes comme un idéal théorique, or on doit prendre davantage en compte ce que les élèves apprennent réellement.

N'y a-t-il pas un risque d'abaisser le niveau des élèves ?

Il s'agit de se donner les moyens d'atteindre les ambitions. On doit définir ce qui est vraiment fondamental. On pense qu'il faut faire davantage confiance aux enseignants pour la mise en œuvre des programmes. La rue de Grenelle ne peut pas décider de ce qui se passe chaque heure dans chaque classe.

Cela entraînerait donc une formation différente des enseignants ?

C'est essentiel. On est convaincu que ça ne sert à rien d'avoir les meilleurs programmes du monde sans donner aux enseignants les outils pédagogiques nécessaires.

Doit-on s'attendre à de grands bouleversements ?

Non, ce ne serait pas raisonnable. Ce n'est pas la logique de la table rase. Il y a des points qui doivent évoluer, notamment avec l'émergence de domaines nouveaux tels que le numérique. Nous devons nous pencher sur son usage, sur les possibilités qu'il donne, ses problèmes juridiques...

modifications des programmes, rédigées dans des conditions obscures, lance Claire Krepper, secrétaire nationale SE-UNSA, syndicat enseignant des premier et second degrés. Il était urgent de mettre en place une procédure transparente qui associe toutes les parties concernées, avec une distance vis-à-vis du ministère. » La composition du CSP est en effet éclectique : six parlementaires représentant la nation (trois députés et trois sénateurs issus des commissions ad hoc respectives), deux représentants du Conseil économique, social et environnemental ainsi que dix personnalités qualifiées, nommées par le ministre pour cinq ans. « Il fallait sortir

des programmes politiques, estime Claire Krepper. C'était aberrant que ce soit des membres du cabinet qui valident le contenu des enseignements. Les programmes sont des outils professionnels devant être rédigés par des professionnels. »

Dans une logique de concertation et de consensus, le CSP, qui reçoit régulièrement associations et syndicats, fera appel à des groupes d'experts pour l'élaboration des programmes, au sein desquels seront présents des enseignants et des représentants des parents d'élèves. « Nous sommes attentifs aux propositions des parents, assure Alain (suite page 6)



Les programmes devraient être pensés en fonction des cycles, et non plus de manière annuelle, afin de donner plus de cohérence de la maternelle au lycée.

Boissinot. *L'école nous semble avoir des responsabilités d'instruction, mais aussi d'éducation. On doit donc trouver un terrain respectueux des familles et un compromis entre le rôle de l'école et celui des familles.* »

Logique « curriculaire »

Le 3 avril dernier, le CSP a publié le résultat de ses premiers mois de travail : la charte des programmes (voir encadré page 4). Après avoir indiqué que les savoirs enseignés doivent « aider les élèves à se repérer dans la complexité du monde », à la « recherche de la vérité » et « bénéficier à la totalité des élèves », le CSP évoque sa manière de concevoir les programmes. « *Même si le mot fait débat, la logique sur laquelle nous travaillons s'approche du curriculum* » explique Alain Boissinot. Ainsi, le CSP réfléchira à la fois aux programmes, à leur évaluation, à leur révision et à la formation des enseignants. Dans cette même logique « curriculaire », les programmes ne vont plus être seulement une liste de connaissances disciplinaires



« Prendre toute la mesure des outils numériques » : un des grands principes de la charte des programmes prévu par le conseil supérieur des programmes.

annuelles mais un ensemble global de connaissances et de compétences que l'élève acquiert dans la durée.

« *Il fallait sortir de l'approche utilitariste des programmes où l'objectif était seulement de préparer à l'année suivante* », assure Claire Krepper. « *C'est une véritable révolution copernicienne !* », ajoute Claude Lelièvre. *On part des grands objectifs pour ensuite définir en quoi chaque discipline va y contribuer. Le global en premier, puis on décline. Avant, c'était l'inverse, on voyait les disciplines toutes seules, année par année, c'était une pagaille monstre.* » Les programmes vont ainsi être pensés en fonction des cycles, et non plus de manière annuelle, afin de donner plus de cohérence de la maternelle au lycée.

Le CSP envisage également de donner davantage d'autonomie aux enseignants, eux qui seraient « *prisonniers des programmes* », selon le pédagogue et vice-président de la Ligue de l'enseignement Pierre Frackowiak. « *Les programmes doivent donner le cadre et laisser davantage d'initiative aux enseignants* », estime Alain Boissinot. « *La marge donnée au local reste à définir, s'inquiète Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES. On est pour une cer-*

Vers une école maternelle « bienveillante »

Au départ annoncées pour le printemps et une mise en œuvre à la rentrée 2014, les pistes du CSP concernant le programme de maternelle, le premier dans le calendrier, ne seront finalement dévoilées que cet été pour une mise en application à la rentrée 2015. « On a repoussé le calendrier car il n'était pas très réaliste : il nous conduisait à travailler en trois mois et donc à faire du mauvais travail », justifie Alain Boissinot. Ce laps de temps supplémentaire permettra davantage de consultations avec les professeurs des écoles et une meilleure « appropriation ».

APPRENDRE PAR LE JEU

Toutefois, la direction vers laquelle tendra le programme est déjà définie : un équilibre entre bienveillance, bien-être, épanouissement et apprentissage. La priorité sera donnée aux domaines du langage, du corps, de la création, de la découverte du monde, de l'espace et du temps, dans un « cadre valorisant » où l'enfant apprendra par le jeu, la participation à des projets, le travail en équipe. « On doit équilibrer entre le fait que la maternelle doit poser les bases tout en ne bachotant pas le travail du CP. Il faut une progression raisonnable et continue » indique Alain Boissinot.

taine liberté pédagogique donnée aux enseignants, mais on est opposés à ce qu'ils définissent chacun de leur côté une partie du programme. »

En outre, le CSP va s'attacher à expliciter les finalités pour donner sens aux enseignements, pour les professeurs et les élèves, et à définir des objectifs réalistes. « Il faut délimiter ce qui est réellement appris par l'élève », souligne Roland Hubert. Les programmes, souvent critiqués pour être lourds et inadaptés, devraient ainsi voir leur taille se réduire. « Il y a des difficultés concernant le socle commun », explique Claire Krepper. Il y a beaucoup trop de contenus sans approfondissement. »

« Condamné à réussir »

Mais la diminution du contenu entraînera-t-elle une baisse de niveau des élèves au sein du « socle commun de connaissances, de compétences et de

culture », c'est-à-dire ce qui est censé être maîtrisé par tout élève en fin de scolarité obligatoire ? « Faire des programmes, c'est faire des choix, d'autant que je ne crois pas que le niveau soit corrélé à la quantité de notions présentes dans un programme ! » lance Roland Hubert. « Avant, on définissait des programmes pour des élèves idéaux : il était donc facile d'avoir des objectifs extrêmement élevés et exigeants », explique Claude Lelièvre. On doit se préoccuper de l'ensemble des élèves et non de ceux qui sont le plus à l'aise. Il y aura peut-être une baisse du niveau qui était idéalement demandé, mais une augmentation du niveau de l'ensemble d'une classe d'âge. »

Selon le calendrier, le CSP doit donner cet été ses indications concernant le socle commun et le programme de maternelle (voir encadré page 6). Ses réflexions sur le programme de la scola-

rité obligatoire ne devraient quant à elles pas apparaître avant l'hiver 2015, pour une mise en application à la rentrée 2016. Une période longue mais assumée. « Tout ne se fera pas du jour au lendemain », lance Alain Boissinot. Les sujets d'éducation ne peuvent pas se traiter dans l'urgence du journal de 20 heures, ni suivant les rythmes des remaniements ministériels... » « C'est la première fois qu'il peut y avoir une résolution du problème de fond, s'enthousiasme Claude Lelièvre. Mais c'est la dernière fois que l'on peut le faire. S'il y a échec, on ne pourra pas recommencer car tout le monde reprendra ses bills. Le CSP est condamné à réussir, et on doit donc lui donner du temps. Pour le moment, il ne cède pas, mais on n'est pas sûr que ça tienne jusqu'au bout... » Et l'historien de conclure, avec espoir : « le cœur du réacteur bat toujours ! ». ■ EC



COLLECTE DE VÊTEMENTS BOX TEXTILE®

Déposer vos textiles,
c'est utile !



Un projet civique, éthique et solidaire...

Si au sein de votre établissement vous souhaitez contribuer à la protection de **l'environnement** & **sensibiliser** les élèves aux règles du développement durable...

On vous propose une Grande Collecte de textiles usagés !

BOX TEXTILE® verse **150€** par tonne collectée au profit de votre association de parents d'élèves ou d'une association caritative choisie.

BOX TEXTILE® s'engage pour la protection de l'environnement grâce à la **valorisation** et au **recyclage** des matières textiles.

CONTACT :
f.salvia@next-textiles.com
01 46 24 84 84 // 06 37 83 12 18



Le BIZUTAGE a La VIE DURE

Bien qu'il soit interdit depuis plus de 16 ans, le bizutage reste profondément ancré dans les traditions de certaines grandes écoles.

Il s'appelait Jocelyn. Il avait tout juste 19 ans. Son corps sans vie a été retrouvé le 24 septembre 2013 au pied d'une résidence de la prestigieuse école des Mines qu'il s'appropriait à intégrer. Même si les circonstances restent vagues, tout porte à croire que le jeune homme a chuté de 7 étages à la suite d'un bizutage qui a mal tourné. Peu de temps auparavant, il avait été contraint à participer à une soirée alcoolisée organisée par le Bureau des élèves (BDE) de l'école et le jour du drame devait marquer son départ pour un week-end d'intégration. Quelques semaines plus tard, c'est un étudiant en première année à l'École des hautes études commerciales (Edhec) de Lille (59) qui a été grièvement blessé après être tombé d'une fenêtre dans un état d'ivresse avancé. Cette fois, le bizutage ne fait aucun doute. La nuit précédant les faits, le jeune homme de 20 ans et huit de ses camarades



« Le bizutage ne fait qu'entretenir l'intolérance et le non-respect de l'autre. Il n'existe pas de bizutage « gentil » ou « bon enfant », affirme Marie-France Henry, présidente du Comité national contre le bizutage (CNCB).

avaient participé à une « soirée d'intégration » au cours de laquelle des élèves de deuxième année leur avaient scotché aux poignets des bouteilles en plastique remplies d'alcool qu'ils les

avaient forcés à boire. Victime d'un traumatisme crânien et de multiples fractures, le garçon a dû subir plusieurs opérations chirurgicales.

Le bizutage est pourtant, depuis la loi du 17 juin 1998, considéré comme un délit passible de 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.

Difficile, 16 ans après son entrée en vigueur, de savoir si cette loi a réellement permis de faire reculer le bizutage. Il n'existe aucune statistique officielle sur le sujet.

Mais, à en croire les nombreux témoignages reçus par le Comité national contre le bizutage (CNCB), la pratique reste toujours ancrée dans les traditions de nombreux établissements d'enseignement. Chaque année, des centaines voire des milliers d'étudiants, mais

REPÈRE

Ce que DIT La LOI

L'article 225-16-1 du Code pénal introduit par la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 stipule que « le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ».

Cette peine peut être alourdie lorsque les faits sont commis sur une personne vulnérable (art.225-16-2). Les personnes morales (établissements, associations...) peuvent également être condamnées (art.225-16-3).



Marie-France Henry, (ancienne responsable de Peep-Sup),
présidente du Comité national contre le bizutage (CNCB).

« IL N'Y A PAS DE GENTIL BIZUTAGE »

« Même si elle n'a pas permis d'éradiquer le bizutage, la loi de 1998 a le mérite d'avoir fait évoluer les mentalités. Il ne reste plus grand monde pour penser que le bizutage est une tradition bénéfique à l'intégration et à la construction des individus. Les victimes hésitent de moins en moins à parler de ce qu'elles ont vécu et à porter plainte. Quant aux parents, ils sont nombreux à être inquiets et à prendre contact avec nous parce que leur enfant doit participer à un week-end d'intégration. Et c'est tant mieux, car le bizutage ne fait qu'entretenir l'intolérance et le non-respect de l'autre. Il n'existe pas de bizutage « gentil » ou « bon enfant ». Le fait de vendre du papier toilette dans la rue affublé d'un déguisement ridicule peut paraître anodin, mais dès lors qu'il y a obligation naît une forme d'humiliation et de soumission contraire à

l'égalité de droit des citoyens. On constate de plus en plus que des bureaux d'élèves pensent faire taire les critiques en organisant des manifestations à vocation humanitaire, environnementale ou sportive. L'intention est bonne à condition que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité. Dès lors qu'un groupe d'élèves est chargé des basses besognes pendant que les autres regardent ou dirigent, il s'agit de bizutage et ce n'est pas acceptable. Cette forme de soumission n'a plus aucune raison d'exister et les chefs d'établissement ont un rôle important à jouer en prenant des mesures sévères pour prévenir les actes de bizutage et en sanctionnant de manière rapide et exemplaire les auteurs. »



aussi de lycéens, sont contraints, sous prétexte d'« intégration », de ramasser des déchets, de se déguiser, de s'exhiber et de subir contre leur gré toutes sortes d'actes humiliants et dégradants. « Dans mon école, nous avons dû ramasser par terre avec les dents des pièces de monnaie sur lesquelles les anciens avaient craché, se souvient une victime sur un forum en ligne. L'horreur ». Et il n'est pas rare que les soirées dérivent vers des actes à connotation sexuelle, vers des alcoolisations extrêmes voire vers des coups ou du harcèlement dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques.

Encore trop d'idées reçues

Si le bizutage est toujours aussi présent, c'est parce qu'il fait encore l'objet de nombreuses idées reçues. Trop souvent, les organisateurs des soirées d'intégration pensent que les faits qu'ils infligent à leurs camarades ne sont « pas si graves ». A leurs yeux, il ne s'agit même pas de bizutage puisque, affirment-ils, les victimes ont le choix de participer ou non et même de quitter les lieux à tout

moment s'ils le souhaitent. Et puis, si personne ne se plaint, c'est bien la preuve, selon eux, que leurs petits jeux sont anodins. C'est sans compter sur l'effet de groupe et la loi du silence qui empêchent la plupart des victimes de réagir. « Ils n'ont aucune idée de l'impact de leurs actes, explique la mère d'un lycéen. Mon fils a subi ce genre d'agissements pendant plusieurs mois. A force de culpabiliser et de garder tout pour lui, il en est venu à faire une tentative de suicide. Quant à moi, j'ai fait une dépression et j'ai fini par perdre mon emploi. Je ne sais pas si je pourrai continuer à financer ses études ». Le garçon a eu le courage de poursuivre son cursus dans le même établissement, mais nombreux sont ceux qui préfèrent, pour ne plus côtoyer leurs agresseurs, changer d'école quitte à abandonner leurs rêves de carrière.

Des chefs d'établissement ferment les yeux

Les directeurs d'établissement ont aussi leur part de responsabilité. Nombre d'entre eux ont encore tendance à

minimiser les faits, voire à fermer les yeux sur certains agissements pour ne pas ternir la réputation de leur école. Et quand ils prennent des mesures, elles se limitent souvent à des avertissements ou à des exclusions temporaires, peu dissuasives et en aucun cas à la hauteur de la faute commise. Le déni de certains chefs d'établissement est tel qu'en septembre 2012, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso a adressé une note aux présidents d'université et aux directeurs des grandes écoles afin de leur rappeler que la loi condamne aussi les personnes « qui ont contribué à créer la situation ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter ».

La ministre leur a rappelé leur obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que de tels actes se produisent, notamment en les incitant à sensibiliser leurs élèves aux risques du bizutage et en se rapprochant des organisateurs des soirées d'intégration pour en connaître les modalités et évi-

(suite page 10)

ter tout dérapage. Si certains ont pris la mesure de l'enjeu, ce n'est pas le cas de tous.

De leur côté, les étudiants conviés à un week-end d'intégration ne doivent pas hésiter à se renseigner à l'avance sur le lieu et le déroulement des « festivités ». Ils doivent aussi s'assurer qu'ils pourront à tout moment communiquer avec l'extérieur et refuser de participer à tel ou tel jeu s'ils le souhaitent, sans peur de représailles. Ils ne doivent pas non plus avoir peur de se rebeller s'ils estiment que certains agissements ne sont pas acceptables ni hésiter à en parler à la direction de l'établissement, à leur famille ou à une association, voire à porter plainte.

La sensibilisation reste indispensable

Si elle est nécessaire en cas de faits graves, la réponse pénale n'est malheureusement pas toujours à la hauteur de l'enjeu. Une fois la plainte déposée, il faut généralement que les faits soient corroborés par d'autres victimes qui acceptent de parler, ce qui n'est pas toujours le cas. Et quand l'enquête aboutit, c'est souvent au bout de plusieurs années. Entre temps, les bizuteurs ont quitté l'établissement. Ils ont même souvent fondé une famille et décroché un emploi. Autant d'éléments qui incitent les magistrats à adoucir les peines, quitte à les rendre moins dissuasives.



Malgré le traumatisme des humiliations subies lors d'un bizutage, l'effet de groupe et la loi du silence empêchent la plupart des victimes de réagir.

La lutte contre le bizutage passe donc avant tout par des actes de prévention. Créé en 1997, le Comité national contre le bizutage (CNCB) met à la disposition des établissements des plaquettes et des affiches « En finir avec le bizutage ». Des bénévoles sont disponibles pour écouter les victimes, répondre par téléphone aux interrogations de leurs parents et les conseiller sur la conduite

à tenir. Le CNCB se donne aussi pour mission de sensibiliser l'opinion publique en intervenant dans les médias ou directement auprès des étudiants et des personnels d'encadrement à la demande des chefs d'établissement, avec un objectif : faire disparaître à tout jamais cette tradition qui n'aurait jamais dû exister. ■
CB



Laurence, *maman d'un adolescent victime de bizutage*

« JE REGRETTE AUJOURD'HUI DE NE PAS AVOIR PORTÉ PLAINTE »

« Mon fils a été victime d'actes répétés à caractère sexuel alors qu'il était dans un établissement formant les futurs sportifs de haut niveau. Il n'avait que 13 ans et demi. Je me rendais compte qu'il n'allait pas bien, mais il ne nous disait rien. Il lui a fallu plusieurs mois avant qu'il nous raconte ce qu'il subissait. D'un coup, le ciel m'est tombé sur la tête. J'ai pris contact avec le CNCB puis j'ai rencontré le directeur de l'école qui a mis en doute la parole de mon fils. Son témoignage était pourtant tellement précis qu'il ne pouvait pas l'avoir inventé.

L'auteur des faits a finalement terminé sa formation sans être inquiété. Sur le moment, mon mari et moi avons préféré ne pas aller plus loin. Nous pensions que c'était la meilleure solution pour protéger mon fils et lui permettre de continuer ses études. Finalement, il a brutalement mis un terme à son rêve de devenir sportif professionnel alors qu'il venait d'être admis dans un centre de formation. Avec le recul, je sais que nous avons eu tort et je m'en veux. Nous aurions dû porter plainte. Je suis certaine que cela l'aurait aidé à se reconstruire »

PARENTS D'ÉLÈVES : MODE D'EMPLOI

FICHE N° 26

CONTESTER UNE DÉCISION D'ORIENTATION

A la fin de chaque cycle, au collège et au lycée, le conseil de classe donne une orientation au cursus de l'élève. Les familles ont leur mot à dire et peuvent contester les décisions qui ne correspondent pas à leurs souhaits. La marche à suivre.

L'organisation de la scolarité dans le secondaire veut que la question de l'orientation de l'élève se pose en fin de cycle : en 6^e (cycle d'adaptation), en 4^e (cycle central), en 3^e (cycle d'orientation) et en seconde (cycle de détermination) *. A l'intérieur des cycles, le redoublement ne peut intervenir qu'à la demande des parents, ou bien avec leur accord après la proposition du conseil de classe.

Dans chacune de ces classes de fin de cycle, au troisième trimestre, le conseil de classe propose le passage dans la classe supérieure, le redoublement ou l'orientation de l'enfant vers une autre voie d'enseignement. Si ces propositions s'accordent avec les vœux de la famille, celles-ci deviennent décisions. En cas de désaccord, les parents sont reçus par le chef d'établissement. Après cet entretien, celui-ci est tenu d'adresser aux parents un courrier afin de les informer de sa décision. Trois options s'offrent à lui : accéder au souhait initial de la famille, confirmer la décision du conseil de classe ou formuler une autre proposition. Toute décision non conforme aux desiderata de la famille doit être motivée.

L'appel, une procédure très encadrée

Après réception du courrier du chef d'établissement, la famille dispose de trois jours ouvrables pour faire appel si elle conteste encore la décision. Le dossier de l'élève est alors examiné par une commission d'appel, présidée par l'inspecteur d'académie et réunissant deux chefs d'établissement, trois ensei-

gnants, trois représentants des parents d'élèves et des personnels d'éducation et d'orientation. Le dossier de l'élève est présenté par un professeur de la classe à laquelle appartient l'élève. Notons que les parents ou l'élève peuvent être entendus pour exposer leurs points de vue.

La décision rendue à l'issue de la commission d'appel est définitive, sauf recours contentieux devant le juge administratif. Reste une ultime possibilité pour la famille : demander le maintien de l'enfant dans sa classe d'origine pour une année supplémentaire. Un droit qui ne peut vous être refusé.

Dernier conseil : n'hésitez pas à contacter les représentants de votre association de parents d'élèves, qui connaissent bien le fonctionnement des commissions d'appel. Ils vous apporteront des conseils précieux afin de défendre efficacement votre position et vous orienteront vers les représentants PEEP qui siègent dans ces commissions. ■

Note

* A compter de la rentrée 2017, de nouveaux cycles doivent entrer en vigueur. Un cycle de consolidation comprendra les classes de CM1, CM2 et 6^e. Au collège, les classes de 5^e, 4^e et 3^e seront regroupées dans un seul cycle, intitulé cycle des approfondissements.



QUAND LE « DERNIER MOT » REVIENT AUX PARENTS

Cette année, dans 117 collèges volontaires (la moitié des académies sont concernées), les parents pourront décider de la voie d'orientation en fin de 3^e de leur enfant. Cette expérimentation vise à « améliorer l'orientation et qu'elle soit choisie plutôt que subie, renforcer les relations école-famille, fondées sur un partenariat co-éducatif et prévenir le décrochage scolaire », soulignait George Pau-Langevin, alors ministre déléguée chargée de la réussite éducative à la rentrée 2013. Les parents d'élèves de 3^e concernés bénéficieront d'un dialogue renforcé avec l'équipe éducative. « Une nécessité, selon Medhi Cherfi, chef du service académique de l'information et de l'orientation de Créteil, car des parents peuvent se sentir perdus face à ce rôle de décisionnaire unique ».

Cette expérimentation du « dernier mot aux parents » en matière d'orientation fera l'objet d'un rapport d'évaluation, dont nous relayerons bien entendu dans ces colonnes les principaux enseignements.

Le nouveau visage DE L'INTERNAT

Finie la systématique sentence punitive du départ à l'internat. Aujourd'hui, il est surtout synonyme de réussite et d'intégration sociale pour les adolescents qui demandent à y partir. Un changement radical de perception qui résulte d'une offre plus attractive.

« **L**a vraie joie du jeudi c'est de faire sa valise pour rentrer... des tweets de ce type sur #internat il y en existe beaucoup. Entre ceux qui pestent contre le bug de l'alarme incendie à 6h30 du matin ou encore ceux qui relookent leur chambre avec un lit en équilibre sur le bureau en postant une photo légendée « pendant ce temps à l'internat », la vie à l'internat anime les réseaux sociaux. Sans rivaliser avec la douceur du foyer familial, la vision cauchemardesque du dortoir de 50 lits comme seule source de chaleur humaine a pris un coup de vieux. Et si l'internat a toujours été, et sera toujours, un lieu fait pour favoriser avant tout le travail et non le loisir, les choses

évoluent tout de même vers beaucoup plus de confort, d'intimité et d'écoute. Preuve en est, une tendance repartie à la hausse du nombre d'internes en France après une chute vertigineuse depuis les années 70.

L'« acceptabilité » morale de l'internat

En décembre 2000, lors d'un séminaire sur le « développement de l'internat scolaire public », Camille Colombe, alors à la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco),



énumérait les raisons d'une demande d'entrée à l'internat à savoir « la situation géographique, les difficultés familiales, les résultats scolaires ou encore la recherche d'un enseignement spécifique dans les sections sportives, artistiques ou internationales, ou encore la nécessité de donner des soins particuliers à l'enfant dans des établissements climatiques. » Et à l'époque elle notait une demande beaucoup plus importante pour les garçons que pour les filles. Un fait qui n'est toujours pas démenti si l'on en croit la plate-forme d'Ecoute Infos Familles (1) qui constate qu'à tous les âges, dans les trois quarts des cas, ce sont les garçons qui posent problème à leurs parents. Parents désespérés qui demandent alors une place en pension. Encore parfois, sanction ultime pour des

REPÈRE

L'INTERNAT en CHIFFRES

- 169 067 élèves étaient internes en 2011, dans l'enseignement secondaire public.
 - Les différents internats proposent 215 794 places et leur taux d'occupation est proche de 78 %.
- L'offre de places en internat se répartit entre :
- les collèges : 12 211 places, soit 5% de l'offre globale
 - les lycées professionnels : 55 911 places, soit 26 % de l'offre globale
 - les lycées généraux et technologiques : 134 509 places, soit 63 % de l'offre globale
 - les classes post-bac : 13 163 places, soit 6 % de l'offre globale.
- 250,01 euros = aide forfaitaire annuelle attribuée aux élèves boursiers.



Mme Le Rall, CPE remplaçante à l'internat du lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer (27)

« NOUS RECEVONS PLUS DE DEMANDES QUE NOUS N'AVONS DE PLACES ! »

La vision de l'internat a-t-elle changé ?

Oui ce n'est plus le bagne. Le but premier c'est de mettre les élèves dans de bonnes conditions afin qu'ils réussissent toute leur scolarité. Ici, on offre un cadre studieux où il y a des heures d'études obligatoires. Nous savons que certains élèves n'auraient pas utilisé ces heures pour travailler s'ils étaient chez eux.

Qu'est-ce qui motive l'entrée en internat ?

Beaucoup de parents sont conscients du cadre privilégié dédié aux devoirs. Avec 60 places (30 pour les filles, 30 pour les garçons), nous sommes obligés de faire une sélection en début d'année car nous recevons plus de demandes que nous n'avons de places. Nous étudions

alors la distance entre le domicile et le lycée ainsi que les critères sociaux et familiaux.

Qui s'occupe de ces internes ?

Nous sommes trois CPE pour 60 élèves et nous nous relayons pour effectuer des permanences jusqu'à 20 h 30. Sur place, de 18 h 00 à 7 h 30 du matin, il y a deux assistantes d'éducation dont le rôle est d'encadrer les élèves, de les surveiller et d'apporter leur aide à l'étude si besoin. Elles sont aussi à l'écoute des ados s'ils ont besoin de parler... Sorte de deuxièmes mamans. Après, s'il y a un souci, les personnels de direction, qui logent sur place, sont eux aussi de permanence en cas de grave problème.

parents à bout de nerfs, l'internat gagne désormais à être connu.

Pour Dominique Glasman, professeur d'université, chargé d'intervenir lors de ce même séminaire sur les perspectives de l'internat « nous sommes passés d'une image négative de l'internat à une autre plus positive. Tout se passe comme si l'internat avait acquis aujourd'hui une « acceptabilité » morale qu'il n'avait pas il y a quelques années. Pour les adolescents, cette acceptabilité morale vient du fait que l'internat leur offre la possibilité de changer de rôle, de rompre avec le quotidien et le milieu urbain au profit d'un lieu de sociabilité à l'écart des parents, dans un cadre qui les aide à accomplir leur métier d'élève. »

Et pour accomplir son métier d'élève mais également améliorer les rapports avec sa famille, Thomas, 17 ans, a convaincu ses parents de l'envoyer en pension. « Une vraie bouffée d'oxygène qui m'a permis de mieux travailler et de mettre un terme aux conflits du quotidien avec mes parents ». De nombreux adolescents en difficulté scolaire ou non doivent ainsi convaincre leurs parents pour qui l'internat est soit synonyme de mauvais souvenirs soit de débarras pour parents désintéressés. Pourtant, il ne

faut pas minimiser le côté salvateur de la mise à distance en cas de conflits ni mal interpréter le désir d'autonomie et d'indépendance d'un adolescent. A en croire Dominique Glasman, « l'enjeu consiste donc à faire en sorte que l'internat puisse se tenir à distance à la fois de la caserne et du simple centre d'hébergement tout en créant un cadre capable d'associer incitation, contrôle, autonomie et soutien, ce cadre devant par ailleurs être lisible et attractif pour les parents et pour les adolescents. »

Des conditions attractives et citoyennes

Au collège de Marciac dans le Gers, les responsables affichent l'ambition constante de faire vivre aux jeunes internes un temps contraint agréable et porteur d'apprentissage de vie en collectivité. Si le dialogue avec les élèves est évidemment fructueux pour améliorer leur cadre de vie et développer les activités partagées, la création de la classe Jazz ou Ateliers d'initiation à la musique de jazz permet de développer chez les élèves la sensibilité, l'aptitude à créer, la recherche de méthode ou l'acquisition de comportements citoyens. Comme l'indique Christian Péthieu, le principal, « le jazz est ainsi le reflet de ce que doit

être pour nous la construction d'un acteur de la société, avec un apprentissage individuel rigoureux qui donne sa place à la singularité des élèves grâce à l'improvisation, et l'apprentissage des contraintes et des joies d'un partage musical en groupe. On le voit, notre projet dépasse le cadre strict d'une scolarité « classique » pour contribuer, avec la musique, à un développement harmonieux des élèves mêlant des acquisitions de savoirs, de savoir-faire et de savoir-
(suite page 14)



Aujourd'hui, les différents internats proposent environ 215 000 places avec un taux d'occupation proche de 78 %.

être et une conscience citoyenne active. » Et pour participer à ce projet éducatif, nul besoin d'être déjà un musicien accompli car c'est le principe de non sélection musicale qui préside à l'intégration des élèves dans les ateliers d'initiation. Seuls un niveau scolaire convenable et une forte motivation sont demandés. Et cette initiation musicale n'a rien de confidentiel car les élèves musiciens terminent l'année scolaire en jouant de la 6^e à la 3^e lors d'une soirée bilan de l'année et ont l'honneur de se produire lors du festival de Marciac à l'occasion d'une journée qui leur est dévolue. Une expérience irremplaçable que 117 élèves sur les 215 ont, aujourd'hui, choisi de vivre.

Améliorer le « vivre ensemble »

Si le projet pédagogique du futur internat du collège Henri Baumont de Beauvais n'a pas l'oreille musicale, le projet est également construit autour de la notion de « vivre ensemble, aujourd'hui et demain ». Et ce travail sur la citoyenneté et la responsabilisation est nourri par une réflexion architecturale poussée. Ainsi le futur bâtiment, qui pourra accueillir, dès la rentrée 2015, 18 filles et 18 garçons, n'a rien à voir avec ce que le principal Xavier Mouchard a



Selon Dominique Glasman, professeur d'université, « l'internat offre aux adolescents la possibilité de changer de rôle, de rompre avec le quotidien et le milieu urbain au profit d'un lieu de sociabilité à l'écart des parents, dans un cadre qui les aide à accomplir leur métier d'élève. »

pu connaître dans sa jeunesse. « Il disposera d'une cuisine aménagée où les internes pourront fabriquer leurs repas ensemble mais également d'un espace détente ou nouvelles technologies (Tic). Avec des chambrées de trois personnes, des espaces réfléchis, les connexions internet et la lumière suffisante, toutes les conditions sont réunies pour que ce soit le plus familial possible. » Prévu par la collectivité territoriale de rattachement du département de l'Oise pour être un internat de la réussite, anciennement d'excellence, il s'adressera aux collégiens motivés et ne bénéficiant pas

d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Une mesure pour la promotion de l'égalité des chances mise en place en 2008 et qui est inscrite depuis 2009 parmi les priorités nationales financées par l'emprunt national. En 2012-2013 ce sont ainsi 11 500 collégiens, lycéens ou étudiants qui ont pu vivre comme une chance de rentrer à l'internat. ■

JNV

Note

(1) : Écoute infos familles: 01 81 89 09 50



Rozane, 17 ans, interne de terminale en Bretagne

« Maintenant, je m'entends mieux avec mes parents »

Pourquoi être devenue interne ?

Je n'ai pas à supporter les 1 h 30 de transports quotidiens, qui me faisaient rentrer très tard chez moi. C'est plus pratique, je peux me lever plus tard comme je suis déjà sur place et je n'ai plus à prendre le bus de 6 h 40. C'est aussi parce que j'avais déjà des amies internes. Être dans la même chambre que des amies la semaine, c'était une super perspective !

Comment ont réagi tes parents ?

Mes parents étaient d'accord pour que j'y aille, ils m'y ont encouragée, ils en avaient marre de me voir rater mon bus tous les matins ! Désormais je m'entends mieux avec eux.

Comment se passe la vie à l'internat ?

Je fais mieux mes devoirs, parce qu'à l'internat il n'y a ni ordi, ni télé pour me distraire... Dans mon internat, on a le droit de décorer nos chambres comme on veut, les surveillants sont sympas avec nous et il y a une bonne ambiance. En revanche niveau logistique, et modernité, on a énormément de problèmes. Douches froides, chauffage qui ne marche pas souvent... On mange assez mal au self, les alarmes incendies qui « buggent » et se déclenchent en pleine nuit... Bref, les conditions ne sont vraiment pas terribles, mais j'y reste pour le côté pratique et mes amies.

PROFESSION **kiné**

Après un parcours de formation exigeant, le métier de kinésithérapeute permet d'accéder, sans crainte du chômage, au secteur du soin manuel et de la rééducation. Une profession de contact tant physique que relationnel.

Le métier de kinésithérapeute ne connaît pas la crise. A part certaines zones de l'Île-de-France et du sud-est de la France, les autres régions sont en recherche de praticiens. Une situation paradoxale car les concours sont de plus en plus sélectifs et le numérus clausus imposé par l'Etat restreint l'accès aux formations de base (2 560 places seulement cette année dans les instituts de formation de kinésithérapeutes de l'ensemble de la France).

Une formation exigeante

Après un bac scientifique (le cas pour 97 % des entrants dans ces formations), deux filières permettent d'accéder au concours de ces instituts. Une partie des étudiants passe par la case exigeante de la PACES (première année commune aux études de santé) et sont sélectionnés par certaines écoles en fonction de leur classement. Le reste,

majoritaire, suit une formation dispensée dans des classes préparatoires spécifiques... et assez coûteuses ! Après l'écrémage du concours, une quarantaine d'instituts, pour la moitié publics et l'autre moitié privés, répartis dans toute la France, délivrent le diplôme d'état à l'issue de 3 ans d'études réussies.

Notons que depuis la rentrée 2012, le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est reconnu au niveau master 1 (bac + 4) avec la possibilité de poursuivre en master 2 (bac + 5) pour se spécialiser.

Surtout en libéral

79 % des professionnels exercent en libéral (source : DRESS janvier 2013). Des raisons financières expliquent ce choix. Un débutant salarié en hôpital gagne environ 1 500 euros nets par mois, pour atteindre 2 250 euros nets en tant que cadre en fin de carrière, alors que le



Pour en savoir plus sur ce métier, contactez le Syndicat national des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (snmkr.fr), la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (ffmkr.org) ou encore le ministère de la Santé (sante.gouv.fr/masseur-kinestherapeute.html).

revenu moyen mensuel en libéral s'élèverait environ à 3 500 euros.

Du manuel à l'écoute

Le kinésithérapeute intervient pour rééduquer les patients et soigner leurs douleurs en traumatologie, rhumatologie, pneumologie, neurologie, sur des problèmes circulatoires, mais aussi dans des domaines plus spécifiques (cancérologie, dermatologie, problèmes circulatoires, rééducation périnéale après les grossesses...). Il intervient également dans des centres de remise en forme ou de thalassothérapie. Outre la compétence manuelle et les aptitudes physiques, la qualité d'écoute et de psychologie du thérapeute apparaissent essentielles. Le retour positif des patients, soulagés après leurs séances, s'avère gratifiant. ■

MR

POINT
DE
VUE

Grégory Boureau, *kinésithérapeute libéral à Tours*

« Des grosses journées ! »

« Je voulais au départ faire ce métier pour rééduquer des sportifs, faisant moi-même beaucoup de sport. Je me suis aperçu, à la pratique, que nous devons être plutôt des généralistes et que le travail était très varié. Il va de la traumatologie (soin des douleurs dues à des chocs ou accidents) à la neurologie (neurodégénérescences), en passant par la pneumologie, entre autres. Il nous permet d'entrer en contact avec des personnes de tous les âges et de tous les milieux. J'ai choisi, il y a deux ans, de m'installer en libéral, après avoir fait des remplacements juste après mon diplôme d'état. Je fais de grosses journées, mais elles passent assez vite, car j'aime mon métier. Nous avons une bonne image parce que nous aidons les gens. C'est agréable de se sentir utile ! »





C'EST PARCE QU'ELLE CONNAÎT
TROP BIEN LES
HÔPITAUX



QU'ELLE RÊVE D'EXPLORER LES
MUSÉES



DONNONS AUX ENFANTS MALADES OU DÉFAVORISÉS
ACCÈS À L'ART ET AU PATRIMOINE

FAITES UN DON SUR
fondation-culturespaces.com

Grâce à vos dons, des enfants en longue maladie, porteurs de handicap ou défavorisés participeront aux ateliers pédagogiques et visites organisées par la Fondation Culturespaces pour favoriser leur initiation à l'art et au patrimoine.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de votre don, 75% si vous êtes imposé sur l'ISF.

fondation
culturespaces

Baisse DU NIVEAU SCOLAIRE : FAUT-IL S'ALARMER ?

Plus les enquêtes se succèdent et moins le doute est permis : quoi qu'en pensent certains, le niveau scolaire ne cesse de baisser. Que ce soit en mathématiques, en lecture ou dans d'autres matières, les élèves français maîtrisent moins bien les fondamentaux que leurs homologues des pays voisins. Aucune des réformes mises en place jusqu'à par les ministres de l'Education nationale successifs n'a réussi à inverser la tendance et il est encore trop tôt pour dire si la dernière en date, la loi sur la refondation de l'école lancée par Vincent Peillon, réussira là où toutes les autres ont échoué. Pourtant, l'enjeu est capital. Car si l'Education nationale ne réussit pas à redresser rapidement la barre, c'est tout le pays qui en subira les conséquences à plus ou moins long terme. Pour la première fois depuis bien longtemps, il semble qu'une vraie prise de conscience émerge. Mais encore faut-il qu'elle se transforme en actes. A voir ce que certains de nos voisins ont réussi à faire, la baisse du niveau des élèves n'est pas une fatalité, mais il faut se donner les moyens d'inverser la tendance.

CB





REPÈRE E

Une baisse également en HISTOIRE-GÉOGRAPHIE...

Les mathématiques et le français ne sont pas les seules disciplines concernées par la baisse du niveau des élèves. Une autre étude menée par le ministère de l'Éducation nationale sur 11 000 élèves du primaire et du collège montrait qu'entre 2006 et 2012, la part des élèves de très faible niveau en histoire-géographie était passée de 15 à 20 % alors que celle des meilleurs avait plongé à 6 %, contre 10 % en 2006, concluant à un « affaiblissement de l'assimilation par les élèves d'une culture scolaire géographique et historique ».

Selon une enquête Pisa, entre 2000 et 2009, le score dans la catégorie « compréhension de l'écrit » a baissé de 9 points, faisant passer la France du 10^e rang sur 27 pays au 17^e rang sur 33.

Jamais, depuis bientôt 15 ans qu'elle existe, l'enquête Pisa n'avait provoqué autant de remous. Certes, la France n'a jamais bien figuré dans ce classement international destiné à comparer les niveaux des élèves des pays de l'OCDE, mais les résultats rendus publics en décembre dernier ont fait l'effet d'une bombe. La dernière vague a montré non seulement un décrochage sans précédent de la France par rapport à nos voisins, mais aussi un accroissement des inégalités entre les élèves jamais vu auparavant (lire encadré p. 20). Le choc a été tel que le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Vincent Peillon, n'a eu d'autre choix que de reconnaître publiquement que les résultats des élèves français étaient « de plus en plus mauvais ». Car Pisa n'est pas la seule enquête à aboutir à un tel constat. En 2011, l'étude internationale Pirls (54 pays participants) montrait déjà que les écoliers en classe de CM1 lisaient moins bien que la moyenne des Européens de leur âge. Elle aussi mettait en avant les inégalités importantes entre les bons élèves et les moins bons.

Des causes multiples

Si la baisse du niveau des élèves ne fait plus de doute, les raisons de la déroute, elles, font

encore l'objet de polémiques. Alors que certains y voient les effets de la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, d'autres pointent plutôt notre système de notation et notre obsession du classement. Pour d'autres encore, les enseignants seraient les seuls responsables de la débâcle. Formation insuffisante, manque de motivation, non-remplacement ou remplacement aléatoire en cas d'absence... Autant de causes qui seraient à l'origine de la plupart des problèmes que rencontrent les élèves.

La difficulté à attirer les enseignants expérimentés dans les établissements difficiles serait aussi une des raisons de la baisse du niveau dans les zones d'éducation prioritaire. Enfin, le contenu des enseignements a lui aussi sa part de responsabilité. La baisse régulière du nombre d'heures de français et de mathématiques au profit d'autres disciplines oblige les enseignants à revoir leurs exigences à la baisse et les programmes sont tellement denses que les professeurs n'ont d'autre choix que de survoler certaines notions.

Les exigences ont évolué

L'ampleur du retard français doit toutefois être relativisée. Car aussi sérieuses ces études soient-elles, il est toujours délicat de comparer



Jean-Paul Delahaye, *ex-directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) – il a démissionné de son poste fin avril 2014, quelques jours après cette interview.*

« IL FAUT AGIR PRÉCOCEMENT »

« La loi de refondation de l'école a un objectif : l'élévation générale du niveau de tous les élèves et la réussite de tous. Il faut pour cela agir précocement. Scolariser les enfants de moins de trois ans permet de réduire les inégalités dans l'acquisition du langage et de préparer les premiers apprentissages, en particulier pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes », à l'école élémentaire, permet d'accompagner les élèves les plus fragiles. Les nouveaux cycles d'enseignement facilitent la prise en compte de la progressivité des apprentissages et l'articulation école-

collège. La redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la refonte des programmes, l'accompagnement de l'évolution des pratiques pédagogiques, notamment d'évaluation, renforceront confiance et motivation des élèves, favorisant ainsi l'amélioration des acquis scolaires. La réforme de la formation des maîtres et la création des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation, NDLR) sont au service de ces évolutions. »



l'école d'aujourd'hui à celle d'il y a 20, 30 ou 40 ans. D'une part parce que la société a changé. Alors que seuls 3 % des élèves atteignaient le bac en 1947, ce sont aujourd'hui 66 % d'une classe d'âge qui décrochent le fameux sésame vers l'enseignement supérieur. D'autre part, les études se basent systématiquement sur des dictées ou des exercices de mathématiques d'il y a 10 ou 20 ans qui ne correspondent plus forcément aux enseignements d'aujourd'hui. Les critères d'évaluation sont aussi devenus plus exigeants. Alors qu'il y a 50 ans il suffisait de lire un texte à haute voix pour être considéré comme lecteur, il faut désormais pouvoir l'aborder silencieusement et en comprendre le sens.

Mais le plus important, c'est qu'en 30 ans, l'école a profondément changé et les priorités d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. « Demandez à un lycéen de situer Napoléon sur une frise ou faites-lui effectuer un calcul mental simple, je ne suis pas sûr que le résultat soit probant », s'interroge à juste titre un parent d'élève sur un forum dédié à l'éducation. Pour de nombreux adultes, le fait de ne pas être capable de lister les chefs-lieux de départements ou de citer les grandes dates de l'Histoire est aussi la preuve que le niveau baisse. Mais c'est oublier que les exigences d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier. A côté des fondamentaux du « lire, écrire, compter », les élèves reçoivent des enseignements en éducation civique, en informatique, décou-

vent des langues étrangères dès leur plus jeune âge, sont initiés aux règles de sécurité routière, etc. On leur demande aussi de développer leur réflexion, de maîtriser diverses méthodologies, de préparer des exposés... Ces enseignements empiètent forcément sur les apprentissages fondamentaux.

(suite page 20)



Le contenu des enseignements aurait sa part de responsabilité dans la chute du niveau des élèves : la baisse régulière du nombre d'heures de français et de mathématiques au profit d'autres disciplines obligerait les enseignants à revoir leurs exigences à la baisse dans les matières fondamentales.

Une baisse mesurée sur 20 ans

L'étude « Lire, écrire, compter » menée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur des élèves de CM2, concluait : « *En lecture, deux fois plus d'élèves (21%) se trouvent en 2007 au niveau de compétence des 10% d'élèves les plus faibles de 1987* ».

Même constat en orthographe où, pour une même dictée, le nombre moyen de fautes était passé de 10,7 en 1987 à 14,7 en 2007.



Les exigences d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier : en plus des fondamentaux du « lire, écrire, compter », les élèves reçoivent des enseignements en éducation civique, en informatique, découvrent des langues étrangères dès leur plus jeune âge, etc.

Les résultats tardent à venir

Si la situation est alarmante, elle n'en est pas pour autant désespérée. D'autres pays ont réussi à redresser la barre. Suite à ses mauvais résultats obtenus lors de l'enquête Pisa de 2000, l'Allemagne a modifié en profondeur son système scolaire. Au terme de larges concertations, un service de soutien aux élèves en difficulté a été mis en place, les programmes ont été modifiés et les passerelles entre les filières ont été multipliées.

De son côté, la France compte principalement sur la loi de refondation de l'école, lancée l'année dernière par Vincent Peillon, pour inverser la tendance (lire l'interview de Jean-Paul Delahaye p. 19). Mais encore faut-il que les réformes annoncées voient le jour rapidement. Dans un rapport de juin 2013, l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN) pointait déjà les retards pris dans l'application de certaines mesures telles que le dispositif « Plus de maîtres que de classes », l'accueil à l'école des enfants de moins de 3 ans ou encore la refonte des missions et des programmes de l'école maternelle et élémentaire, qui pourraient pourtant aider à améliorer la situation.

L'évolution trop lente de la pédagogie

Surtout, la France ne retrouvera pas son rang sans une profonde remise en cause de la pédagogie. Si l'Allemagne a réussi à remonter la pente, c'est en grande partie parce que les enseignants ont été contraints de modifier radicalement leur manière de faire. Dorénavant, les professeurs allemands ne se contentent plus de transmettre. Ils accompagnent les élèves dans leurs apprentissages, les orientent, les aident en cas de besoin... Si la Finlande finit toujours en tête des classements internationaux, c'est aussi en grande partie parce que le pays a développé une pédagogie innovante basée sur une plus grande autonomie des élèves.

En France, les méthodes d'enseignement ne (suite page 22)

REPÈRE

Pisa : La France sous la moyenne !

Avec un score global de 495 sur 1 000 en culture mathématique (-16 points par rapport à 2003), la France passe pour la première fois sous la moyenne dans une enquête Pisa. Alors qu'elle occupait la 13^e place du classement en 2003, elle pointe désormais en 18^e position sur 34 pays. Plus d'1 élève sur 5 éprouverait désormais des difficultés en mathématiques. Du jamais vu. Quant à l'écart de niveau entre les plus faibles et les plus performants, il a augmenté de 10 points en 10 ans, plaçant la France parmi les pays les plus inégalitaires du monde. Sur la même période, l'Allemagne a vu cet écart diminuer de 10 points. En français, la situation n'est guère plus reluisante. Ainsi, entre 2000 et 2009, le score dans la catégorie « compréhension de l'écrit » a baissé de 9 points, faisant passer la France du 10^e rang sur 27 pays au 17^e rang sur 33. « *Cette baisse n'est pas statistiquement significative*, souligne un professeur à l'université de Genève, Georges Felouzis, dans la revue Cahiers Français (n°368), *mais elle reflète une tendance qui n'est pas négligeable car elle fait passer les élèves dans la catégorie des « moyens faibles » alors qu'ils étaient plutôt au-dessus de la moyenne en 2000* ».



COURS, STAGES ET SÉJOURS D'ANGLAIS À PARIS, VERSAILLES ET VAUCRESSON

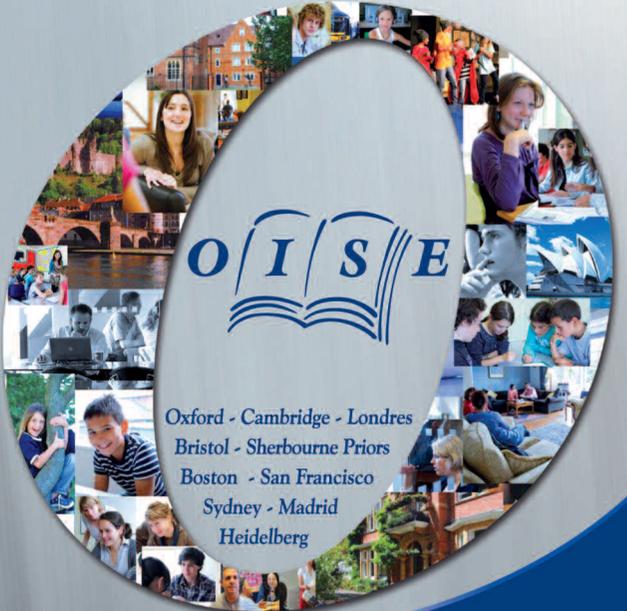


Cours d'anglais à l'année ou pendant les vacances scolaires

En partenariat avec l'École Suger à Vaucresson et le Lycée Notre Dame du Grandchamp à Versailles

Inscriptions :
iledefrance@britishcouncil.fr
01 49 55 73 00
www.britishcouncil.fr/anglais

Oxford Intensive School of English séjours linguistiques d'exception



Oxford - Cambridge - Londres
Bristol - Sherbourne Priors
Boston - San Francisco
Sydney - Madrid
Heidelberg

s'exprimer avec éloquence dans une seconde langue

professionnel - étudiant - prépa - scolaire

peep N°Azur 0 811 652 401 fr.oise.eu

PRIX APPEL LOCAL

www.1001-jeux.com

Spécialiste jouets de kermesse et anniversaire
Particulier • Association • Mairie • Ecole



Bénéficiez de 5% de remise

avec le code de réduction: **LAVOIX**

(valable jusqu'au 31 juillet 2014 sans minimum de commande)



IZICO - SARL NET GAMES Tél.: 04 67 70 64 88

GRETA PREPA CONCOURS

Sciences Po & IEP de province
Ecoles de commerce
Ecoles d'ingénieurs

Les + :

Les taux de réussite

37 % d'admissibilité à Sciences Po

85% de réussite aux Ecoles de commerce et d'ingénieurs

Des professeurs certifiés ou agrégés

Des enseignants de Sciences Po ou de classes prépa

Un tarif boursier - 40 % sur justificatif



Plusieurs formules :

Stages intensifs pendant les vacances scolaires

Juillet - Août - Toussaint - Noël - Février

Prépa annuelle en cours du soir / Sciences Po



Lieux :

Lycée Victor Duruy - 33 bd des Invalides - Paris 7è

Lycée La Fontaine - 1 pl de la Porte Molitor - Paris 16è

Information / Inscription

01 47 05 65 90 - l.weber@gretametezor.com

www.gretaprepaconcours.com



GRETA METEHOR

REGARDER
TOUT
DES MÉTIERS DU TERTIAIRE
DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION 33
LA FORMATION CONTINUE

www.gretametezor.com

70, boulevard Bessières
75847 Paris Cedex 17

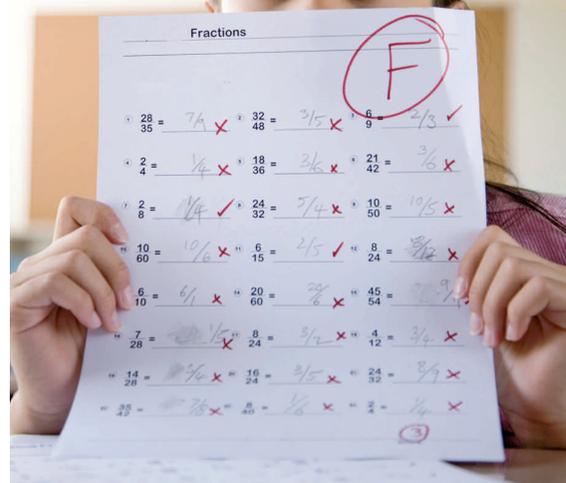


Cécile, enseignante en CM1

« On nous en demande trop »

« Depuis 10 ans que je travaille en ZEP, je dois me rendre à l'évidence : le niveau a tendance à baisser. Et les dernières évaluations de CP menées dans mon école ne font que confirmer cette tendance. Les élèves me semblent moins attentifs qu'avant, moins impliqués. La situation de plus en plus précaire des familles n'est certainement pas étrangère à cette situation. Les programmes de plus en plus lourds ont aussi leur part de responsabilité. L'apprentissage de l'anglais, de l'informatique ou des premiers secours se fait forcément aux dépens du français et des mathématiques. Je me rends bien compte que certaines de mes séances pourraient être plus interactives. Mais, entre les réunions avec l'équipe, les rencontres avec les parents, les différents dossiers à rédiger (PAI, PPRE...) et les livrets de compétences à remplir, je n'ai pas le temps de préparer mes journées comme je le voudrais. Alors, pour venir à bout du programme, je n'ai pas d'autre choix que d'avoir recours à des exercices tout prêts pour aborder certaines notions. C'est frustrant, mais on n'a pas le choix. On nous en demande trop ».

semblent guère avoir évolué en 20 ans. Trop souvent, les séances se limitent à des cours magistraux au cours desquels les élèves doivent écouter religieusement l'enseignant et prendre des notes. Entre les dictées, les problèmes à résoudre et les récitations « par cœur », le contrôle des connaissances ne semble pas non plus avoir changé. Le système de notation est régulièrement décrié. Même l'IGEN compte sur sa refonte pour « redonner confiance aux élèves dans leurs capacités et



Le bilan de la dernière enquête Pisa a conduit le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Vincent Peillon, à reconnaître publiquement que les résultats des élèves français étaient « de plus en plus mauvais ».

renforcer leur volonté de réussir ». Mais il perdure. Pourtant, d'autres méthodes ont fait leurs preuves, plus interactives et mieux adaptées à l'époque actuelle. Le ministère de l'Éducation nationale vient d'annoncer qu'il planchait sur une « évaluation positive de l'orthographe » qui permettrait d'additionner les points obtenus en dictée plutôt que d'en retirer. Une piste parmi d'autres pour sortir d'un fonctionnement (trop) conservateur de l'école comme le fait remarquer Nathalie Mons, présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), grand témoin de ce dossier (lire son interview page ci-contre). ■



ZÉRO POINTÉ EN ORTHOGRAPHE !

Les élèves d'aujourd'hui sont-ils si mauvais en orthographe ? C'est ce que tendrait à montrer l'expérience menée par Sauver les lettres. L'association fait passer à des élèves l'épreuve de français du brevet des collèges de 1976 et leur soumet une dictée d'une douzaine de lignes, de difficulté moyenne. A en croire les résultats de la dernière vague, réalisée fin 2008, 58 % des élèves testés ont obtenu la note de 0 sur 20 et à peine 14 % ont obtenu la moyenne ! Près d'un élève sur deux (48,44 %) a fait plus de 15 fautes et près d'un élève sur trois (28,85 %) a fait plus de vingt fautes. Les principales difficultés concernent les accords et la conjugaison des verbes. Avec cet

exercice, l'association montre qu'après huit années de scolarité, un élève sur deux ne reconnaît pas un complément d'objet direct et plus de huit sur dix ne repèrent pas un sujet inversé. Près de 44 % d'entre eux se révèlent même incapables de transposer une phrase du singulier au pluriel ! Face à ce constat, l'association Sauver les lettres demande une hausse des heures de français, une meilleure formation des enseignants, des programmes plus cohérents et progressifs ainsi qu'une vérification sérieuse de la maîtrise de la langue lors des examens. Des demandes qui emporteraient à coup sûr l'adhésion de la grande majorité des parents d'élèves...

Grand Témoin

NATHALIE MONS

« NOTRE ÉCOLE EST TRÈS CONSERVATRICE DANS SON FONCTIONNEMENT »

Nathalie Mons est présidente du Cnesco, Conseil national d'évaluation du système scolaire.



La Voix des Parents : Le Cnesco, que vous présidez, est né de la loi du 8 juillet 2013. Quelles en sont les principales missions ?

Nathalie Mons : Le Cnesco est une instance indépendante du ministère de l'Éducation nationale dont la principale mission est d'évaluer le fonctionnement et les résultats du système éducatif ainsi que les méthodologies des évaluateurs internes au ministère de façon à en garantir la robustesse scientifique et à éviter toute instrumentalisation politique. Son rôle dans la diffusion des résultats des évaluations et de la recherche est crucial afin d'éclairer l'action des praticiens, depuis la classe jusqu'au ministère.

VDP : Que va apporter cette nouvelle instance à une évaluation des élèves déjà bien fournie ?

NM : Il y a concernant l'éducation trop d'idées non étayées scientifiquement qui appauvrissent notre débat public. Le Cnesco va mener des conférences de consensus sur des aspects qui posent question, tels que la lecture, le redoublement ou l'apprentissage des mathématiques, dans le but d'harmoniser les différentes recherches. Des forums ouverts aux parents et aux citoyens seront aussi organisés en région sur des sujets tels que la notation ou la mixité sociale.

Enfin, grâce aux très nombreux chercheurs français et internationaux qui le composent, le Cnesco sera en capacité de rassembler des compétences multiples sur des sujets particuliers d'évaluation, en s'appuyant sur des méthodes statisti-

ques ou des entretiens qualitatifs. C'est à ce prix que notre connaissance du système scolaire et de ses blocages pourra encore plus progresser.

VDP : D'après vous, la baisse du niveau scolaire des élèves français pointée par plusieurs études est-elle une réalité ?

NM : Il existe des domaines où les compétences des élèves ont régressé, mais d'autres où elles ont progressé. Une étude de la DEPP de 2012 montre par exemple que, sur la période 1997-2007, les compétences langagières, l'orthographe et la compréhension se sont détériorées, mais pas les automatismes mobilisés dans la lecture. D'autre part, certaines compétences sont nouvelles ou plus valorisées qu'avant, comme la maîtrise du numérique ou la pratique de l'oral. Le Cnesco est là pour montrer la complexité de la situation et pour rechercher les causes des détériorations.

VDP : Peut-on vraiment inverser cette tendance ?

NM : Il suffit de regarder ce qui se passe à l'étranger pour se rendre compte que tout n'a pas été tenté. Notre école est très conservatrice dans son fonctionnement et s'appuie encore sur des outils peu efficaces : une notation stigmatisante dès le primaire, une faible mixité sociale, des redoublements très nombreux, une aide individualisée insuffisante aux élèves en difficulté, une faible formation continue des enseignants, pour ne citer que quelques exemples. La marge de progression est immense !

« Il existe des domaines où les compétences des élèves ont régressé, mais d'autres où elles ont progressé. »



Diplômée de Science-Po Paris, Nathalie Mons a rejoint l'université après un parcours d'une quinzaine d'années dans le secteur privé en France et à l'étranger. Elle est aujourd'hui professeur de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise (95), consacrant ses recherches à l'analyse des politiques publiques d'éducation. Elle dirige le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) depuis janvier 2014.

JOURNÉE PRÉVENTION SANTÉ LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE en DÉBAT



Florence Robine, rectrice de l'académie de Créteil – et nommée depuis directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) – a clôturé les débats de cette 21^e Journée nationale Prévention Santé.

Chaque année, environ 140 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme. Face à cette situation alarmante, le ministère de l'Éducation nationale a lancé un plan de lutte contre le décrochage scolaire avec en particulier la mise en place de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire - lire La Voix des Parents n° 380, page 12). S'agissant d'une problématique majeure dans laquelle le rôle des parents est primordial, la PEEP a souhaité s'y pencher dans le cadre de la Journée nationale Prévention Santé (JPS). « Prévenir le décrochage scolaire, une démarche collective » : tel était donc le thème de cette 21^e JPS, qui s'est déroulée le 5 avril à Nogent-sur-Marne.

Les nombreux parents présents ont pu assister à deux tables rondes : « Le décrochage dans le 1^{er} degré, reconnaître les premiers signes, la lecture comme premier levier » et « Second degré : une orientation bien préparée pour ne plus décrocher », au cours desquelles sont intervenus plusieurs spécialistes qui ont apporté leur éclairage sur la complexité du décrochage scolaire.

Les intervenants de la première table ronde (de g. à dr.) : Vincent Aubert, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne, Christian Darré, éditeur de « La Fée des Mots », Frédérique Weixler, chargée de mission sur le décrochage à la DGESCO, et Evelyne Ballanfat, inspectrice pédagogique régionale de lettres (académie de Créteil).



Après le mot de bienvenue de Myriam Menez, présidente de l'Association départementale du Val-de-Marne et secrétaire générale de la PEEP, Valérie Marty, présidente nationale, a ouvert les débats.

REMISE DES PRIX POUR LES LAURÉATS DES GPJL ET GPJD

Les lauréats des deux Grands Prix PEEP (Jeunes lecteurs – GPJL – et Jeunes dessinateurs – GPJD) seront récompensés le dimanche 22 juin 2014, à l'Institut des

Lettres et Manuscrits, à Paris. Les enfants, accompagnés de leurs parents, pourront profiter d'une visite de ce prestigieux musée. Les « jeunes dessinateurs » seront également invités à participer à un atelier d'écriture, d'enluminure et de calligraphie adapté à leur âge.

Dans notre prochain numéro, nous vous présenterons tous les jeunes gagnants ainsi que le livre jeunesse qui sera désigné gagnant de cette 30^e édition du Grand Prix des jeunes lecteurs, un concours référencé dans le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale en 2013, comme faisant partie des actions éducatives conseillées aux enseignants dans le domaine de la lecture. Comme le GPJL, le Grand Prix des jeunes dessinateurs est aussi parrainé par l'Éducation nationale. ■

RETROUVEZ LA VOIX DES PARENTS EN LIGNE

Votre magazine est disponible en version numérique, incluant des informations complémentaires, sur le site internet www.lavoixdesparents.com.

Le contenu du site « La Voix des Parents » étant réservé aux abonnés, entrez le code ci-dessous : il vous permettra un accès à la totalité du site internet. ■



Code d'accès pour le numéro 381 :

381TS9

SÉJOURS LINGUISTIQUES ET SPORTIFS



5% de réduction pour les adhérents PEEP

La Fédération PEEP...

- ... sélectionne les prestataires sur des critères de qualité (environnement d'accueil, pédagogie, activités annexes...),
- ... **garantit** à tous ses adhérents des conditions privilégiées,
- ... **conseille** les familles dans le choix du séjour.

LES 5 PRESTATAIRES SE SONT ENGAGÉS SUR UNE "CHARTRE QUALITÉ",
GAGE DE SATISFACTION DES ENFANTS... COMME DES PARENTS !

Contacts

- Par téléphone :
01 44 15 18 06
- Par Fax :
01 44 15 18 34
- Par e-mail :
peep@peep.asso.fr
- Sur le site :
www.peep.asso.fr
- Par courrier :
Fédération PEEP,
89-91 bd Berthier
75847 Paris
Cedex 17

OPTIMUM LANGUES



« Sports Elite Jeunes propose des vacances sportives pour les 7/17 ans, de l'initiation au perfectionnement »

- DISPENSER aux élèves un enseignement de qualité
- OFFRIR aux parents une garantie de réservation et de prix
- GARANTIR aux enfants un niveau de confort maximum
- ASSURER un contrôle régulier de la qualité des prestations, ainsi qu'une assistance sur le terrain
- PERMETTRE à l'enfant de participer quotidiennement à des activités hors de la famille



Suivre la scolarité de son enfant, c'est essentiel,
Avoir des outils pour l'aider, c'est mieux !

peep.educlever.com



La PEEP met à votre disposition
PEEP Accompagnement scolaire
un service Internet particulièrement
novateur et totalement personnalisé,
pour un accompagnement ludique et
efficace à un tarif adhérent.

Avec PEEP Accompagnement scolaire, accédez à :

- un tableau de bord complet pour suivre les résultats et la progression de votre enfant,
- un planning de révision personnalisable,
- une séance du jour variée et transversale avec des séquences adaptées,
- l'accès à plus de 25 matières,
- des outils d'apprentissage complémentaires : annales corrigées, dictionnaires, calculatrice, glossaires, etc.

Avec PEEP Accompagnement scolaire et son service en ligne, accompagnez votre enfant dans sa scolarité en toute simplicité !

LIBERTÉ OFFRE MENSUELLE

15€⁹⁹ par mois *

PROGRÈS OFFRE 3 MOIS -25%

11€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 35,96 €

RÉUSSITE OFFRE 12 MOIS -50%

7€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 95,88 €
Payable en 3 fois sans frais.

* Abonnements jusqu'à 5 comptes enfant par famille. Pour l'offre mensuelle : 15,99€ par mois, reconductible chaque mois, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 3 mois : 35,96€ les 3 premiers mois, reconductible par période de 3 mois à 35,96€, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 12 mois : 95,88€ les 12 premiers mois, reconductible par période de 12 mois à 95,88€, résiliable au terme de l'abonnement. Voir les conditions sur peep.educlever.com/cg

Lectures



Le plaisir d'apprendre

Face à la difficulté de l'apprentissage pour les élèves, ainsi que la manière souvent compliquée dont l'école est vécue par ces derniers, le pédagogue Philippe Meirieu propose une éducation émancipatrice. Dans ce manifeste, avec douze invités venus de tous les horizons, il revient sur la nécessité de replacer le plaisir au cœur de l'apprentissage : « Dans la course effrénée que vivent nos enfants aujourd'hui, fascinés par la vie en trompe l'oeil et en temps réel, la découverte du plaisir d'apprendre reste l'acte fondateur de toute éducation », affirme le professeur en sciences de l'éducation à l'université de Lyon-II. ■

« Le plaisir d'apprendre », de Philippe Meirieu. Ed. Autrement. 157 pages. 19 euros.

Au secours, mon enfant rame à l'école !

Difficultés à se concentrer, à retenir une leçon, une poésie... Lecture laborieuse... Vocabulaire limité... C'est souvent à l'entrée en CP de leur enfant que les parents s'interrogent sur ses capacités à suivre une scolarité harmonieuse. Comment expliquer ces retards ? Et, surtout, comment l'aider à les rattraper ?

Psychanalyste et formatrice, Claire-Lucie Cziffra propose ici des pistes et des exercices pour aider son enfant concrètement au quotidien. Un ouvrage clair et utile pour un accompagnement parental adapté. ■

« Au secours, mon enfant rame à l'école ! », de Claire-Lucie Cziffra. Ed. Eyrolles. 232 pages. 14,90 euros.



Citoyenneté

Le recensement et la JDC : deux moments clés dans la vie du futur citoyen

Dès l'âge de 16 ans, tout jeune doit effectuer son recensement citoyen. Cette formalité obligatoire permet l'inscription sur les listes électorales et la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une JDC qui maintient le lien armée-nation : cela permet à l'ensemble d'une classe d'âge de découvrir l'univers de la défense et de la préparer à ses futures responsabilités citoyennes. Soulignons aussi que cette journée constitue un moment essentiel de la lutte contre l'illettrisme : chaque jeune passe en effet un test de détection de difficulté en lecture, élaboré par l'Education nationale. Les jeunes repérés sont reçus en entretien individuel afin de se voir proposer des solutions de remise à niveau ou d'insertion professionnelle. Plus d'informations sur la JDC en vous connectant sur le site officiel www.defense.gouv.fr/jdc.

Le recensement, mode d'emploi

Le recensement doit être effectué dans les 3 mois suivant les 16 ans. Le jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple).

Environ un an après, il sera convoqué à la journée défense et citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celle-ci remplacera l'attestation de recensement). ■



Partez dans un village-vacances britannique.

Une animation en anglais et de nouvelles amitiés british vous permettront à vous et vos enfants de progresser rapidement dans cette langue.

www.village-vacances-uk.com

Le SURPOIDS CHEZ L'enfant, UN DÉFI DE TAILLE

Concernant respectivement 3,5 % et 4,5 % des enfants, les cas d'obésité et de surpoids n'ont cessé de progresser ces dernières années. Entre dépistage et prise en charge, la prévention de l'obésité infantile est une priorité sanitaire.

P our l'OMS (Organisation mondiale de la santé), il ne fait aucun doute que l'obésité des enfants constitue l'un des plus grands défis pour la santé publique au 21^e siècle. En France, la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants et les adolescents a fortement augmenté entre les années 1980 et 2000. Notre changement de mode de vie comme l'augmentation du nombre de voitures, de supermarchés ou de réfrigérateurs a eu des répercussions sur notre sédentarisation et notre mode d'alimentation. L'obésité est donc multifactorielle car son développement repose sur des facteurs biologiques, comportementaux et environnementaux.

On considère aujourd'hui que c'est plus l'interaction entre ces facteurs et non un seul d'entre eux, qui va entraîner l'apparition de l'obésité. Ainsi, en 2006, 18 % des enfants âgés de 3 à 17 ans (16 % des garçons et 19 % des filles) étaient considérés en surpoids ou obèses. Cependant, une stabilisation de cette prévalence a été récemment observée chez

les enfants de 5-6 ans entre 2000 et 2005 (Drees, 2010). Les données traduisent aussi de fortes inégalités sociales et une plus forte prévalence de l'obésité dans les familles modestes.

De bonnes résolutions, pour toute la famille !

La Haute Autorité de Santé, dans ses recommandations de bonnes pratiques aux professionnels, rappelle l'importance d'un suivi de l'IMC et de la courbe de poids chez l'enfant et l'adolescent. De plus, elle souligne également qu'il n'y a aucun argument pour inciter un patient en simple surpoids stable et « sans comorbidité associée » à perdre du poids, mais qu'il est important de prévenir une prise de poids supplémentaire. En effet, le but principal est de stabiliser ou de ralentir la prise de poids tout en assurant un développement normal. A noter que lors de la croissance, un enfant prend environ 3 kg par année.

Dans le cas d'un enfant en surpoids, l'objectif n'est pas de perdre du poids, mais de continuer à grandir tout en gardant



le même poids pendant un certain temps. Ainsi, il ne maigrit pas mais il s'affine. Mais cette prise en charge doit s'inscrire dans la durée et impliquer toute la famille. Les parents jouent un rôle déterminant sur le comportement des enfants ainsi que sur l'environnement à la maison. Si les changements prennent du temps, il est recommandé de choisir un ou deux objectifs, à la fois réalistes et qui peuvent être maintenus sur le long terme.

Médecins généralistes, pédiatres, nutritionnistes... Les parents peuvent bien entendu se faire aider de professionnels de santé pour prévenir et résoudre les problèmes de surpoids concernant leur enfant : nouvelles habitudes alimentaires, pratique sportive. En résumé, « Manger, bouger », le slogan – très médiatisé – du programme national nutrition santé (www.mangerbouger.fr/pnns) ! ■

POINT
DE
VUE

Dr Bogna Gehanno, pédiatre et coordinatrice médicale du Repop-HN (Réseau de Prévention et Prise en Charge de l'Obésité Pédiatrique de Haute-Normandie - www.reseaux-perinat-hn.com)

« ÊTRE EMPATHIQUE ET VALORISANT AVEC CES JEUNES MALADES »

« Si on ne fait rien, en 2025, 25 % des enfants 0 à 16 ans seront obèses ou en surpoids d'où la création du réseau Repop il y a 10 ans. Si le dépistage peut être fait par l'enseignant, l'infirmière scolaire ou le médecin scolaire, l'annonce du diagnostic à l'enfant et ses parents nécessite

énormément de tact. Il faut impérativement intégrer que l'obésité est une maladie et être empathique et valorisant avec ces jeunes malades et leurs parents. Certains enfants en consultation souffrent plus des moqueries que des contraintes physiques liées à la maladie. »

Le Base-Ball : UN SPORT SUR DE BONNES BASES !

Sport national dans de nombreux pays comme le Japon, Cuba et bien sûr les USA, le base-ball est également pratiqué dans plus de 80 pays dont la France, comptant parmi les meilleures nations européennes. Mélange d'habileté et de stratégie, le base-ball peut séduire dès l'âge de 4 ans.

Si ce cousin du cricket britannique peut également être comparé à un jeu d'échecs, il n'est pas pour autant un jeu compliqué à comprendre pour les enfants quoiqu'en pensent les adultes. La preuve avec un petit point sur les règles.

Le base-ball se joue donc à 2 équipes de 9 joueurs, tour à tour équipe attaquante (batte) et équipe défensive (lancer). L'objectif pour le batteur est de frapper une bonne balle et de courir jusqu'à une ou plusieurs bases, pendant ce temps ses coéquipiers avancent également sur les autres bases. Le point n'est attribué qu'une fois le tour des 4 bases accompli. Le rôle des défenseurs est, quant à lui, d'empêcher l'équipe adverse de marquer des points pour pouvoir à leur tour passer à l'attaque.

Un sport ludique et accessible

Grâce à leur regard neuf dénué d'a priori culturels, les enfants comprennent et assimilent très facilement les règles mais ne démarrent la vraie pratique du base-ball qu'à partir de 7 ans. En effet, si l'accueil des enfants se fait dans certains clubs à partir de 4 ans, il s'agit dans un premier temps d'un développement moteur et de la coordination grâce à des jeux de balles alternant course et rattraper.

Concernant les contre-indications médicales, le Docteur Didier Polin du service de physiologie respiratoire et sportive du CHU de Rouen n'en voit aucune. Selon lui, le base-ball permet de développer l'esprit d'équipe, le partage des valeurs, la sociabilité et permet d'allier capacité et aptitude individuelle (technique, vitesse, force...) et de les mettre au service



Pour trouver un club près de chez vous, rendez-vous sur le site de la fédération française de base-ball : www.ffbsc.org.

de l'équipe. « Il semble même que le base-ball puisse être conseillé dès l'école, en primaire. Cette activité ne présente aucune contre-indication comme la plupart des sports, à partir du moment où elle est pratiquée de façon raisonnable et raisonnée, avec un encadrement spécialisé, après une visite médicale. »

Autre avantage de ce sport, son coût peu élevé : outre le prix de l'adhésion à un club (comptez environ 120 euros de licence pour l'année avec l'assurance), le matériel nécessaire se résume à une casquette et à un gant dont le coût moyen est de 30 euros. Comptabilisant aujourd'hui environ 260 clubs pour quelque 14 000 licenciés, le renom du base-ball français, qui fête cette année les 90 ans de la création de sa fédération, ne cesse de grandir et d'attirer chaque année un nombre croissant de jeunes, garçons comme filles ! ■

L'AVIS DU SPÉCIALISTE

Pierre-Yves Rolland, trésorier du club des Huskies de Rouen, champion de France 2013

« TOUS LES GABARITS ONT LEUR PLACE »

« Le base-ball est le plus individuel des sports collectifs ce qui en fait un sport complet qui véhicule des notions d'entraide et d'esprit d'équipe. Si le batteur est seul face au lanceur il doit aussi penser à frapper pour faire avancer ses copains voire se sacrifier pour eux. C'est un sport ludique et varié où tous les gabarits ont leur place.

Dans la région rouennaise, il est d'ailleurs de plus en plus pratiqué dans les écoles. Finis les moyens insuffisants, aujourd'hui les clubs sont beaucoup mieux structurés pour accueillir et former. »

**CLAUDE 63 ANS,
15 000 KM / AN SANS ACCIDENT,
A DÉCIDÉ DE SAUVER DES VIES
SUR LES ROUTES**

**COMME CLAUDE, TRANSMETTEZ VOTRE BONNE CONDUITE :
LÉGUEZ À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE**

En un peu plus de 60 ans d'actions, l'association Prévention Routière a clairement contribué à améliorer la sécurité sur les routes et à sauver des vies. Par un legs, vous lui permettez d'aller encore plus loin, vous transmettez des routes toujours plus sûres.

Reconnue d'utilité publique, l'association Prévention Routière est habilitée à recevoir des legs en exonération totale de droits de succession. **Pour en savoir plus, commandez gratuitement notre brochure.**

Optimus - Crédit photo : Corbis.

DEMANDE DE BROCHURE SUR LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

À renvoyer à : association Prévention Routière - Service legs - 6 avenue Hoche - BP 469.08 - 75360 Paris CEDEX 08

OUI, je souhaite obtenir plus d'informations sur la transmission de patrimoine. Merci de m'envoyer **gratuitement et sans engagement de ma part** votre brochure sur les legs, donations et assurances vie.

Mme Mlle M.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Tél..... Mail.....@.....

J'accepte de recevoir des informations de la part de l'association Prévention Routière à mon adresse e-mail.

Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de l'association Prévention Routière d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

**ASSOCIATION HABILITÉE
À RECEVOIR DES LEGS
EXONÉRÉS À 100%
DE DROITS DE SUCCESSION.**

AVEC VOUS POUR LA VIE



Zoo de Vincennes, VOYAGE AU CŒUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le vieux zoo de Vincennes, après 6 ans de fermeture, vient de rouvrir, métamorphosé. Ce parc zoologique du XXI^e siècle propose une véritable immersion à la découverte d'animaux dans cinq espaces naturels du monde.

Pour effectuer en une seule journée à Paris, un voyage autour du monde, de la jungle tropicale à la Patagonie, en passant par les plaines du Sahel, il suffit de se rendre près de la Porte Dorée, au tout nouveau Parc Zoologique ! L'ancien zoo de Vincennes, « arche octogénaire », avait vieilli et s'était dégradé. Il a dû fermer ses portes en 2008. Six ans plus tard, après un chantier complexe et exceptionnel, il a rouvert au public, le 12 avril dernier, entièrement repensé et reconstruit.

« Le Muséum national d'histoire naturelle invente dans ce lieu mythique le zoo du XXI^e siècle : non plus une simple attraction, mais un formidable outil de sensibilisation à la nature, un centre de conservation des espèces, respectueux de l'animal, un lieu de science et de recherche », s'enthousiasme Thomas Grenon, directeur du Muséum, gestionnaire du site, très attaché à sa mission de service public.

Au plus près des animaux

Les visiteurs peuvent désormais déambuler sur 4 km de parcours balisé, à travers les 14,5 ha du

parc, en immersion complète dans 5 biozones (Patagonie, Sahel-Soudan, Europe, Guyane et Madagascar) et 16 milieux naturels successifs, peuplés au total de plus de 1 000 animaux. S'ils viennent pour certains de loin, ils ne sont pas issus de milieux naturels mais d'autres zoos. Leur bien-être et leur confort font partie du projet. Ce que pourront vérifier petits et grands en observant les animaux du parc dans leur environnement de vie, grâce à une très grande proximité.

Cette conception vivante du zoo sensibilise le visiteur à la diversité des espèces du monde (180 sont présentes sur le site), ainsi qu'aux enjeux et à la difficulté d'une gestion durable. A la sortie de chaque espace, des kiosques d'exploration offrent des contenus complémentaires sur le quotidien du zoo et les actions de recherche et de conservation menées au sein du Muséum national d'histoire naturelle. Une belle leçon de biologie et d'écologie, grandeur nature ! ■

MR



INFOS PRATIQUES

Entrée Porte Dorée, côté Paris. Accès en métro ligne 8 ou 1 ou tramway T3.
Tarifs de 11 à 22 euros - Entrée gratuite pour les moins de 3 ans. Tél. : 01 40 79 31 25.
www.parczoologiqueparis.fr.



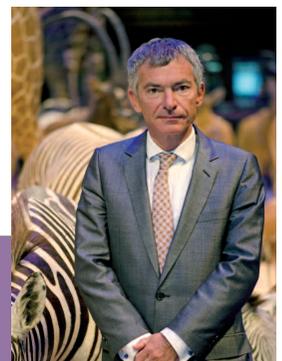
Thomas Grenon, directeur du Muséum national d'histoire naturelle, gestionnaire du Parc zoologique de Paris

« NOUS PARLONS D'ESPÈCES FRAGILES ET MENACÉES »

«Le Parc zoologique de Paris offre un véritable voyage au cœur de la biodiversité. Autant au XX^e siècle, on montrait une suite d'animaux exhibés, autant, là, nous parlons d'espèces fragiles et menacées, en expliquant que si on touche au milieu, on touche à l'animal.

Le visiteur déambule de la grande serre tropicale spectaculaire de l'espace « Guyane » où l'on croise des oiseaux multicolores en plein vol, à la biozone « Patagonie » avec ses côtes rocheuses, des otaries et manchots qui nichent, à observer en vision subaquatique, en passant

par la savane « Sahel-Soudan » avec ses troupes de girafes et de lions autour d'un lac d'où émerge le grand rocher mythique. Sans oublier, dans l'espace « Europe », une fascinante meute de 5 loups ! ».



TÉLÉ-RÉALITÉ : un « DANGER »

Avec pas moins d'une vingtaine de programmes sur les chaînes françaises, la télé-réalité n'en finit pas de faire recette. Ciblante une audience majoritairement adolescente, elle les rendrait bêtes et leurs parents, impuissants. La télé-réalité, bouc-émissaire télévisuel ou réel fléau destructeur de neurones ?

« **N**an, mais allô quoi ! T'es une fille, t'as pas de shampoing ? » Cette phrase prononcée par la désormais célèbre Nabilla a fait le tour des médias de l'Hexagone et il était difficile de passer à côté sauf à vivre seul dans une grotte de l'Ardèche. Buzz ou réel phénomène ? Une chose est sûre, la télé-réalité regorge de ces perles symptomatiques d'une époque où culture et audience ne vont surtout pas de pair. Si certaines ont une renommée médiatique nationale, d'autres doivent se contenter d'une simple mise en avant sur la page facebook du programme comme cette citation de Tressia (Les Chtis font leur tour de France) : « Vu que le mâle de la poule, c'est le dindon, bah on se dit que le poulet il est hermaphrodite, il est peut-être entre les deux ! »

Estampillé du label « phrase culte » par le



Les Anges de la télé-réalité – qui réunit des anciens candidats d'émissions de télé-réalité, comme la célèbre Nabilla (ici debout à droite) –, est un programme-phare de la chaîne NRJ12 avec des audiences qui culminent parfois à 1 million de téléspectateurs.

diffuseur – mais pas au mettre titre que « je vous ai compris » de De Gaulle ou « I have a dream » de Martin Luther King ! –, cet empire de la bêtise n'en demeure pas moins le quotidien télévisuel de 42 % des ados à la fin de la journée. Un goûter devant la télé aux conséquences désastreuses pour leurs bulletins de notes si l'on en croit l'étude réalisée par Alain Lieury, cher-

cheur en psychologie cognitive à l'UEB (Université européenne de Bretagne) Rennes 2 et spécialiste de la mémoire. Basée sur un échantillon de 27 000 collégiens de classe de troisième invités à répondre sur leurs loisirs favoris et soumis en parallèle à des tests à base de QCM, l'étude démontre que l'addiction aux émissions de télé-réalité ou aux séries sentimentales provoque une baisse notable des performances scolaires soit -11 points en maths et -16 % pour l'acquisition des connaissances. Et cette chute s'observe quels que soient le niveau scolaire des élèves et le milieu socio-culturel.

Détente ou identification ?

La faute au coût temporel bien sûr car le temps consacré à ce loisir empiète par exemple sur le temps de lecture en chute libre (16 % seulement de ces ados liraient des œuvres littéraires) ou de pratique d'un

DES PLUMES, PAS DES STARS !

Le principe de l'Académie Balzac est simple : 20 écrivains isolés dans un château doivent écrire un livre collectif en 20 jours tout en étant filmés 24h/24 par des caméras. Cette émission diffusée sur internet sera la première télé-réalité littéraire de France. Un défi qui met à l'honneur plus les neurones que la silicone car si le château de Brillac en Charente dispose d'une piscine, d'un tennis et d'un SPA, ce sont plutôt séances d'écriture, discussions et lectures collectives au programme. En attendant, les internautes ont jusqu'au 31 août 2014 pour sélectionner les écrivains sur la base de leurs écrits à consulter en ligne. www.academiebalzac.fr.

POUR NOS ADOS ?



Stephan Dehoul, psychologue spécialiste des adolescents et des médias
(www.psychologue-reims.fr)

« La question du dosage est importante »

Les ados sont-ils des cibles faciles pour les diffuseurs ?

Aujourd'hui c'est facile de concevoir ce type de programmes car on sait que cela marche et que cela peut couvrir une grille importante. Il ne tient qu'aux diffuseurs d'étoffer la diversité de leur offre pour proposer autre chose. Si elles permettent de se détendre rapidement au retour de l'école, du collège ou du lycée, ces émissions sont aussi en lien direct avec les réseaux sociaux et cette quête effrénée de popularité. Regarder "Les Anges" les socialise car le lendemain ils vont en reparler avec leurs copains.

Y a-t-il un risque d'être « accro » ?

Ces émissions vont prôner souvent

l'idée de la manipulation et de la fourberie comme moyens d'arriver à ses fins. Le message et les valeurs véhiculés sont dangereux pour des jeunes en pleine construction. Ces ados sont persuadés d'avoir compris comment manipuler le système et à leur tour devenir célèbre rapidement. Certains échafaudent même des stratégies marketing à la Nabilla sans même penser à un plan B et donc aux études.

Que peuvent faire les parents ?

Il y a toujours l'ambivalence des parents car d'un côté ces programmes dérangent et de l'autre ils sont rassurés de trouver leur ado à la maison après l'école. Je conseille de limiter fortement ce type de

programmes ou dans la mesure du possible de prioriser la vie de l'ado et ses études par rapport à la télé-réalité. La question du dosage est importante car pour certains ados on en est au stade du conditionnement. Et puis il faut questionner son ado sur ce qu'il regarde, créer un dialogue au sujet de ce qu'il voit et comprend de cette fiction. Les établissements scolaires devraient, eux, faire de la prévention et créer des débats car c'est un phénomène qu'il ne faut pas prendre à la légère d'autant qu'il s'agit de jeunes qui sont nés avec la télé-réalité.



sport (26 %), mais également à la pauvreté du vocabulaire employé dans ces émissions. A peine 600 mots différents en moyenne contre 1 000, par exemple dans une bande dessinée, et 27 000 dans les manuels scolaires.

Même si selon la même étude ce sont les filles qui sont à 80 % accros à la télé-réalité, Samy, 14 ans reconnaît l'être également et ce depuis ses 5-6 ans quand il regardait les premiers Secret Story avec sa mère et sa tante. Pour lui, Nabilla est un exemple de réussite et Les Anges de la télé-réalité, prioritaire sur ses devoirs. Cet emploi du temps est d'ailleurs souvent à l'origine de disputes avec sa mère qui déplore cet isolement, cette bulle dans laquelle s'enferme son fils. « Je trouve qu'il

sort de la vie quotidienne, il est complètement ailleurs. Il est tellement accro que j'ai peur qu'il passe à côté de ses études. » Pour Samy, certes ses devoirs passent après mais il s'agit ni plus ni moins que d'un moment de détente après le collège. « Vers 18h-19h j'ai pas envie de sortir, juste envie de rester devant la télé. De toute façon dans ma classe, tout le monde regarde et on en parle le lendemain à la récré en reprenant leurs expressions. On reproduit ce qui s'est passé dans l'épisode visionné. Même les profs disent que je joue un rôle. » Ou comment passer de la simple détente à l'identification. Même s'il reconnaît les limites de ce star system éphémère il se verrait tout de même bien participer à une télé-réalité

musicale si on le lui proposait. « Franchement les Chtis, les Marseillais... pour moi c'est ridicule même si je regarde. C'est le principe de la télé-réalité, tu critiques mais tu regardes. » Preuve que Samy a du second degré mais il n'en demeure pas moins un fervent défenseur des participants de ces shows. Et face à sa mère, le sujet révèle l'incompréhension...

Un exutoire à cadrer

Alors immaturité, différence de génération ou simple provocation classique d'adolescent ? Être né à l'ère de la télé-réalité (début des années 2000) est-il forcément gage d'addiction ? Il est évident que les parents d'aujourd'hui, nés avant (suite page 34)



La détente ! Telle est la motivation première des jeunes adeptes des émissions de télé-réalité.

l'apparition de la télé-réalité, ne prenaient pas forcément un livre ou une BD en rentrant du collège ou du lycée pour se détendre. Les parents ont néanmoins un rôle à jouer : celui de poser des règles qui encadrent cette distraction même s'ils la jugent futile.

Pour Alexy, 16 ans, son père n'a même pas eu à intervenir. « Je sais faire la part des choses entre mes études et Les Marseillais ou Les Anges de la télé-réalité. Le soir je rentre trop tard pour regarder mais je regarde en replay ou le week-end. » Pour ce lycéen, regarder ces émissions ne découle même pas d'un instinct grégaire car il est le seul de sa classe. « Eux ils trouvent ça bête, moi ça me détend. De toute façon, s'il n'y avait pas eu la télé-réalité, j'aurais joué aux jeux vidéo. » Un exutoire comme un autre, un passe-temps, voilà finalement ce que recherchent nos adolescents, qui avouent vo-

lontiers aimer dans la télé-réalité les disputes inaudibles, ponctuées de fautes de français, les intrigues tordues et les coups bas manipulateurs. Espérons que ce condensé de moins-disant culturel fasse d'eux des êtres détendus et équilibrés... dans la réalité ! ■

JNV

LA VOIX DES PARENTS

89-91, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17
Tél : 01 44 15 18 18 - Fax : 01 47 66 33 02

N° 381 - Mai-juin-juillet 2014

Abonnement 5 numéros par an : 12 ou 16 euros

Directrice de la publication : Valérie MARTY

Comité éditorial : Patrick DUGENNE,

Bruno JOUVENCE, Myriam MENEZ, Joël VEIES

Secrétaire de rédaction : Marthe TURQUIEH - Publicité : PLC - 31, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris.

Tél : 01 45 26 08 30 - Conception et réalisation :

Agence / Coordination éditoriale : Olivier GARNIER -

Commission paritaire : n°0117 G 79300 - Impres-

sion : Touraine Rotos - 32, Av Charles-Bedaux, 37000

Tours - ISSN : 0049 6693 - Dépôt légal à parution.

Crédit couverture : Mermet / AFP Photos.

Autres crédits : Sipa Press, Getty Images, BSIP, AFP Photos.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et liberté", chaque adhérent abonné dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la PEEP.

Un article a retenu votre attention et vous souhaitez réagir ? Écrivez-nous :
La Voix des Parents - Courrier des lecteurs - 89, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17.
Ou par e-mail : vdp@peep.asso.fr



Pour suivre au plus près l'éducation de vos enfants

abonnez-vous à



LA VOIX DES
PARENTS

Oui,

je souhaite m'abonner à La Voix des Parents.

- Je recevrai La Voix des Parents pendant un an (5 numéros)
- Je recevrai le hors-série La Vie scolaire de A à Z

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

E-mail : _____ N° d'adhérent : [] [] [] [] [] []

Nom et ville de l'établissement de votre enfant : _____

16 €* ou 12 €*
pour les adhérents PEEP

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération PEEP.

Bulletin et règlement à retourner à :
Fédération PEEP
89-91, bd Berthier
75847 Paris Cedex 17

Recevez directement par e-mail les informations de la Fédération.

Pour cela, merci de nous communiquer vos coordonnées à peep@peep.asso.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse, nom de l'établissement de votre enfant, nom et ville de votre association, n° d'adhérent.

**BROCHURE
GRATUITE**

sur www.ef.com
et au 01 42 61 46 26

Séjours linguistiques à l'étranger

Pour jeunes et adultes

- > Cours tous niveaux
- > Plus de 41 écoles de langues EF
- > De une semaine à une année d'études
- > Préparation BAC, TOEFL, TOEIC...
- > Séjours linguistiques encadrés pour les jeunes
- > Possibilité de prise en charge DIF, CIF, AIF...

EF Education First

Paris :	01 42 61 46 26
Strasbourg :	03 88 16 16 05
Lyon :	04 72 69 54 50
Nice :	04 92 00 09 90
Marseille :	04 96 17 06 80
Toulouse :	05 61 23 63 94
Bordeaux :	05 56 80 17 93



www.facebook.com/EFFrance



www.twitter.com/EFFrance

Centres Internationaux de Langues



L'ANGLAIS AU BAC

L'application EF gratuite pour progresser en anglais.

Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

OFFREZ-LEUR LE MEILLEUR BAGAGE POUR RÉUSSIR EN ANGLAIS !

Avec les tests TOEFL Junior® :

- ⊙ Identifiez leur niveau d'anglais avec des scores corrélés sur le CEFR* (niveaux A2 à B2),
- ⊙ Repérez les axes d'amélioration,
- ⊙ Suivez et valorisez les progrès en les motivant !

Conçus pour les collégiens de 11 à 15 ans, les tests TOEFL Junior® mesurent et certifient les compétences en langue anglaise de vos enfants dans un contexte scolaire et extrascolaire.

*Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Pour plus d'informations
www.etsglobal.org
0 891 67 68 60 (0,225€/min)



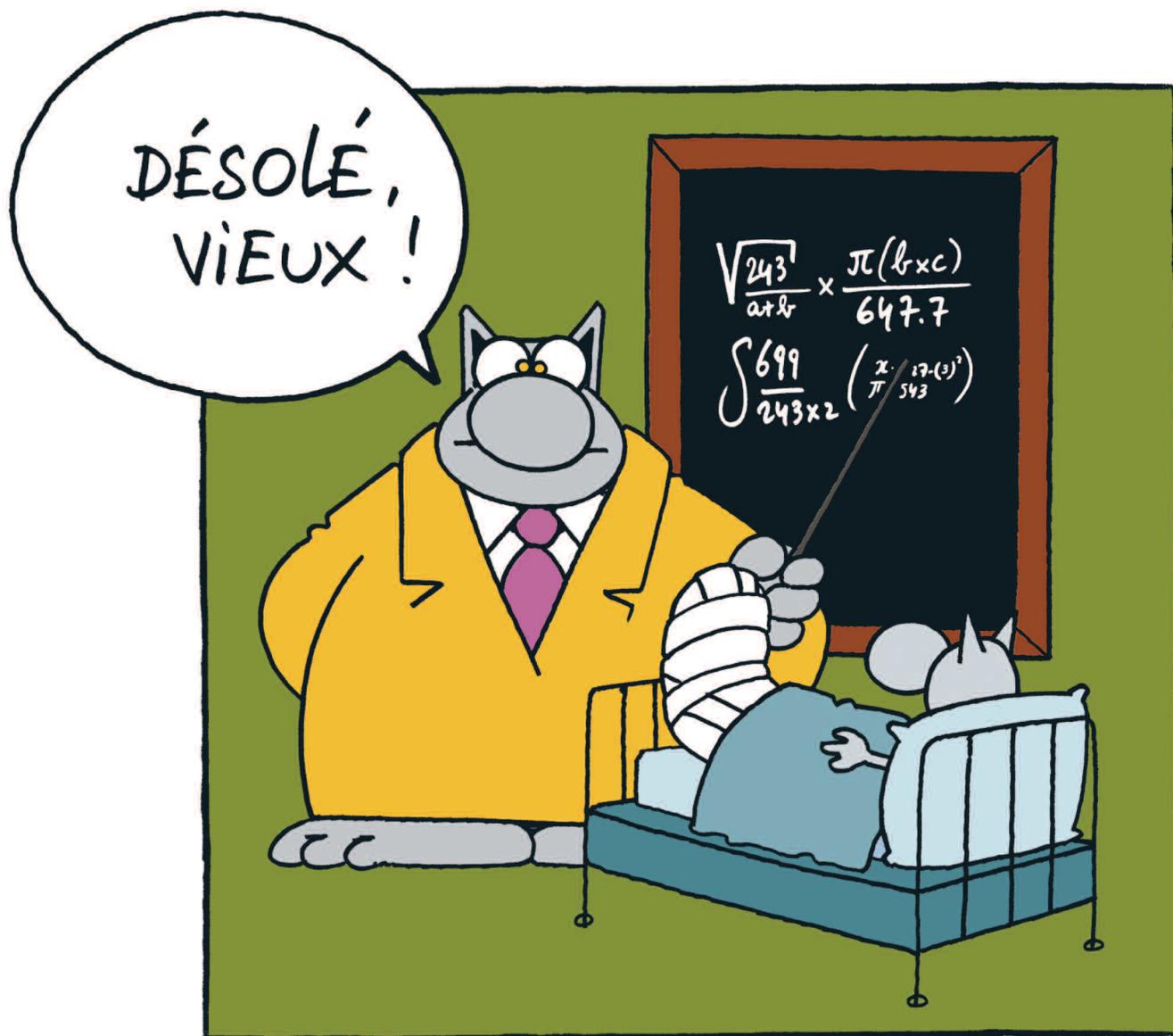
Copyright © 2014 by Educational Testing Service. All rights reserved. ETS, the ETS logo and TOEFL are registered trademarks of Educational Testing Service (ETS), used under license. TOEFL Junior is a trademark of ETS. - CARIBOU - L'AGENCE - 03 28 32 12 12

ETS TOEFL Junior™

Listening. Learning. Leading.

SANTÉ

MMA, PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PEEP



mma.fr



VOTRE PREMIER RÉSEAU SOCIAL D'ASSURANCES